



HAL
open science

La jeunesse et les femmes en Arabie saoudite : de la transformation économique et identitaire au levier politique d'un pouvoir en redéfinition

Ophélie Julien-Laferrière

► **To cite this version:**

Ophélie Julien-Laferrière. La jeunesse et les femmes en Arabie saoudite : de la transformation économique et identitaire au levier politique d'un pouvoir en redéfinition. Science politique. 2018. dumas-02539169

HAL Id: dumas-02539169

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02539169v1>

Submitted on 9 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ DE GRENOBLE ALPES

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE
GRENOBLE

*La jeunesse et les femmes en Arabie saoudite :
De la transformation économique et identitaire au levier politique d'un
pouvoir en redéfinition*



Légende : De jeunes hommes et femmes sur une plage à Djeddah. Source : AFP

Mémoire de recherche de master
Sous la direction de M. Guillaume Fourmont-Dainville

Année 2017-2018
Master : *Intégration et mutations en Méditerranée et au Moyen-Orient.*
Sous la direction de M. Jean Marcou

Ophélie Julien-Laferrière

Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier Monsieur Guillaume Fourmont-Dainville pour m'avoir orientée vers ce sujet, pour ses nombreux conseils et sa grande disponibilité.

Je tiens également à remercier chaleureusement Monsieur Jean Marcou pour son enseignement, et son suivi attentionné, durant tout le déroulement de mon parcours à Sciences-Po Grenoble.

Un immense merci à ma famille, et particulièrement à mon père pour sa relecture minutieuse, ses suggestions et son grand intérêt.

Un grand merci à ma mère pour son aide.

Un grand merci à Giacomo Pojani, Antoine Szarzewski, Manon Murray, Arnaud Mathy et Clara Jalaber pour leur soutien indéfectible.

Abstract

En 2015, l'arrivée au pouvoir du roi Salman et de son fils Mohammed ben Salman, prince héritier du royaume, semble marquer une attention redoublée des autorités pour la jeunesse et les femmes. Salué à l'international pour ses « ouvertures », le programme de réformes « Vision 2030 » suscite de nombreux débats au sein de la société saoudienne. Ces avancées, qui modifient certains fondamentaux du royaume wahhabite, semblent pourtant répondre à une volonté politique, au moment d'une importante réorganisation du pouvoir.

Mots clés : Arabie saoudite ; Vision 2030 ; Femmes ; Jeunesse ; Chômage ; Réforme ; Contrat social ; Saudisation ; Autoritarisme.

In 2015, the beginning of the reign of King Salman and his son Mohammed ben Salman, Crown Prince of the kingdom, seems to catch the attention of the authorities for youth and women. Praised internationally for its "openings", the program of reforms "Vision 2030" raises many debates in the Saudi society. These "advances", which modify some of the basis of the Wahhabi kingdom, seem to respond to a political will, at the time of a major power reorganization.

Keyword: Saudi Arabia; Vision 2030; Women; Youth; Unemployment; Reform; Social contract; Saudization; Authoritarianism.

Nel 2015, l'avvento al potere del re Salman e di suo figlio Mohammed ben Salman, principe ereditario, sembra segnare una nuova attenzione delle autorità per la gioventù e le donne. Elogiato al livello internazionale per le sue "aperture", il programma di riforme "Vision 2030" sta generando molti dibattiti all'interno della società saudita. Questi progressi, che modificano alcuni fondamenti del regno wahhabita, sembrano rispondere a una volontà politica, al momento di una grande riorganizzazione del potere.

Parole chiave: Arabia saudita; Vision 2030; Donne; Gioventù; Disoccupazione; Riforma; Contratto sociale; Saudizzazione; Autoritarismo.

في عام 2015، وصول الملك سلمان و ابنه محمد بن سلمان امير و وريث المملكة، إلى الحكم، أبدى جذب الإنتباه المزدوج للهيئات على الشباب و النساء. حيث هُنِيءَ عالميا على هذه الفتوحات، خلق برنامج إعادة الهيكلة "نظرة 2030" عدة نقاشات عند الشعب السعودي. هذه التقدّمات التي تُغيّر معالم المملكة الوهابية، تبدو على الرغم، انها تجيب على الإرادة السياسية، في وقت إعادة التنظيم المهم للحكم.

الكلمات الرئيسية : السعودية، نظرة 2030، النساء، الشباب، البطالة، إعادة الهيكلة، عقد إجتماعي، السعودية ، الإستبداد

Table des matières

Remerciements	5
Abstract	7
Table des matières	9
Introduction	11
Liste des acronymes	15
Partie I. Vision 2030 : l'identité saoudienne mise à l'épreuve	18
Chapitre 1. L'Etat providence sous tension	18
Chapitre 2. La saoudisation de l'emploi, un levier économique face à un défi démographique...	22
Chapitre 3. La promotion du divertissement et d'un islam « tolérant »	37
Partie II. Un levier politique : vers une réforme de l'exercice du pouvoir ?	51
Chapitre 1. Réformer la collégialité du pouvoir : vers l'instauration d'une monarchie autocratique ?	51
Chapitre 2. L'ascension de Mohammed ben Salman ou le resserrement vertical du pouvoir	53
Chapitre 3. Le pacte fondateur entre la famille Saoud et le clergé wahhabite : vers une évolution de l'idéologie religieuse ?	59
Conclusion	65
Bibliographie et sources	67
Annexes 1 : Données générales	81
Annexes 2 : Généalogie de la famille Al Saoud	84
Annexes 3 : La presse saoudienne	86
Annexes 4 : Les « influenceuses » saoudiennes	89
Annexes 5 : Les religieux saoudiens les plus influents sur les réseaux sociaux	91

Introduction

Le 25 avril 2016, jour du lancement officiel du plan saoudien Vision 2030, Mohammed ben Salman (1985-), encore vice-prince héritier, intervient en direct sur la chaîne de télévision saoudienne al-Arabiya. Il s'agit de sa première interview télévisée. A cette occasion, il présente à l'ensemble de la nation son ambitieux programme de réformes pour les quinze prochaines années : Vision 2030.

Le programme souhaite transformer les fondamentaux économiques, sociaux et sociétaux du royaume. D'une économie fondée sur la rente pétrolière, le programme ambitionne pour l'Arabie saoudite une croissance économique tirée du secteur privé et des activités non pétrolières. Il s'agit également de dynamiser le marché de l'emploi dans un pays où plus de la moitié de la population n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et où le chômage est chronique¹. Cette conjoncture démographique a accéléré de manière considérable le facteur d'urbanisation et menace le modèle économique du pays avec une « saoudisation » des emplois encore très limitée.

La transition promue par Mohammed ben Salman s'inscrit donc dans un double contexte, d'une part de difficulté économique pour le royaume, et d'autre part d'une conjoncture politique inédite, celle de la refonte de l'exercice du pouvoir autour de la descendance de l'actuel roi d'Arabie, Salman ben Abdelaziz Al Saoud (1935-), ayant lui-même succédé en 2015 à son demi-frère, Abdallah ben Abdelaziz Al Saoud (1924-2015). L'exercice du pouvoir renvoie à la relation et l'interaction entre gouvernants et gouvernés et pose la question du consensus, une notion au cœur de la théorie politique du contrat social. Ces changements de paradigmes dans le royaume engendrent donc une réflexion légitime sur le pacte social au sein d'un Etat.

La Vision 2030 est née de l'urgence, pour le royaume, de faire face à la chute des prix du pétrole : il s'agit d'abord de réduire une dépendance au secteur pétrolier. Deuxième plus grand producteur de pétrole au monde derrière les Etats-Unis, l'Arabie saoudite possède en outre 18% des réserves mondiales de pétrole². En 2015, le pays se positionnait au 1er rang des exportateurs mondiaux de cette ressource. L'Arabie saoudite est par ailleurs la première économie du Moyen-Orient et la 20ème économie mondiale. Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) de 646 milliards de dollars en 2016, le pays participe pour près de 50% au PIB cumulé de l'ensemble des pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). Le secteur industriel représente un peu moins de 60% du PIB et reste dominé par les activités non manufacturières, principalement de l'extraction du pétrole. En effet, l'exploitation de cette ressource représente 73% des revenus tirés de l'exportation en 2016, 12,74% de son PIB en 2016 (contre 24% e 2015) et 73% des recettes de l'Etat en 2015³.

¹ General Authority for Statistics – 2018. URL: <https://www.stats.gov.sa/en>

² Service économique de l'Ambassade de France à Riyad, « Situation économique et financière de l'Arabie saoudite ».

³ *Ibid.*

Pourtant, l'année 2014-2015 marque un tournant. L'impact de la baisse des cours de pétrole à partir de 2014 dégrade l'ensemble des performances économiques. L'Arabie saoudite est, pour la première fois depuis 1990, déficitaire et accuse des revers budgétaires internes et externes.

Il s'agit de préciser, pour nuancer ce tableau, que le royaume possède une dette publique faible et un coût de production du pétrole très bas, de 5 dollars le baril⁴, permettant de faire face à cette conjoncture difficile. Celle-ci révèle néanmoins le besoin pour l'économie du pays de se réinventer et de construire de nouveaux modèles de croissance pour une population elle-même en augmentation. Comprenant de nombreux étrangers la population totale a augmenté de 19 à 31,56 millions entre 1995 et 2015⁵.

Dans toute la région du Golfe, la combinaison entre une croissance démographique forte et la diminution des performances économiques pourrait faire pression sur l'implicite négociation entre les dirigeants et les sociétés qu'ils gouvernent. Dans des pays dont l'essentiel des ressources dépend de la manne pétrolière, la redistribution des richesses tirées du pétrole apparaît comme la clé de voûte du consensus au sein de la relation gouvernants-gouvernés mais aussi parmi les princes de la famille royale.

L'introduction de réformes économiques s'accompagne en ce sens de mesures dites « d'ouverture ». En effet, Vision 2030 repose sur deux piliers : un pilier économique et un pilier social et sociétal ayant l'ambition de développer la consommation du divertissement et de la culture, ou encore de promouvoir de nouvelles réformes dites libérales tournées vers le statut des femmes. La promotion d'une culture du divertissement et la volonté de créer une industrie touristique impliquent de fait un certain degré de « libéralisation » sociale pour permettre le développement de ces deux secteurs.

Salué par les partenaires européens et américains de Riyad pour ses avancées, Vision 2030 semble susciter un fort enthousiasme parmi la population saoudienne, particulièrement chez les jeunes et les femmes. Le programme engendre néanmoins de vifs débats, rencontrant parfois une certaine opposition de la part de la frange religieuse conservatrice ainsi que d'une population partagée sur certaines avancées qui bouleversent certains fondamentaux du royaume.

Sujet et hypothèse de recherche

Dans un contexte de refonte des fondements économiques et sociétaux du royaume, l'objet de ce mémoire est d'étudier et analyser la question du nouveau statut des femmes et de la jeunesse dans le contrat social saoudien. Plus précisément, il s'agira d'éclairer les débats qui animent la société saoudienne sur les changements de paradigmes concernant les femmes et la jeunesse.

Notre sujet tire son fondement de l'observation de deux phénomènes concomitants : celui d'une transformation du statut socio-économique des femmes et de la jeunesse dans le cadre du programme Vision 2030, mais amorcés par les prédécesseurs du roi Salman. Parallèlement,

⁴ *Ibid.*

⁵ Banque mondiale. URL : <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL>

l'arrivée au pouvoir du roi Salman et de son fils, Mohammed ben Salman, semble engager une réforme de l'exercice du pouvoir politique, de son exercice collégial vers une gestion plus autocratique.

Notre hypothèse est que ces deux dynamiques sont intrinsèques. En ce sens, il s'agira, dans un deuxième temps, de réaliser une lecture politique des progrès socio-économiques. Ces réformes apparaissent comme un levier de transformation des fondamentaux et de la répartition des pouvoirs dans le royaume saoudien.

Concernant la « jeunesse » et les « femmes », deux groupes sociaux que nous considérons intéressant d'appréhender ensemble dans l'analyse de cette question, il est à noter que nous ne les envisageons pas comme deux groupes hermétiques. En effet, les jeunes femmes saoudiennes feront l'objet d'une étude à part entière. Il nous semble pertinent d'opérer une distinction genrée étant donné le statut de la femme en Arabie saoudite, caractérisée notamment par l'autorité du *mahram*, son tuteur légal. En outre, la « jeunesse » ou « les femmes » ne sont pas des groupes monolithiques. L'origine sociale, la diversité de classe ou encore l'origine géographique sont à prendre en compte. Enfin, par le terme « jeunesse », nous considérons les 58 % de la population saoudienne qui a moins de 30 ans selon les statistiques officielles⁶.

Annonce du plan

Si le programme de réformes économiques Vision 2030 accorde une importance particulière aux femmes et à la jeunesse, notamment au sujet de leur rôle et de leur statut, il provoque de nombreux débats au sein de la société saoudienne quant à son socle identitaire (I). Ces réformes économiques, modifiant les fondamentaux sociétaux, semblent pourtant répondre à une volonté politique, au moment d'une refonte du pouvoir (II).

Démarche méthodologique et sources

Ce travail s'appuie sur quatre corpus documentaires différents :

- Le suivi quotidien de la presse saoudienne a constitué la principale source de fond pour appuyer ce propos⁷.
- L'observation des réseaux sociaux a également nourri notre analyse⁸.
- Les sources institutionnelles telles que les rapports officiels (Vision 2030, National Transformation Program), les statistiques officielles ou encore celles des organisations internationales (ONU, Banque mondiale) concernant la pression démographique, les dépenses des administrations publiques, l'évolution de la « saoudisation des emplois » et des démarches politiques en ce sens, ont constitué une source importante d'informations pour étayer notre recherche.

⁶ General Authority for Statistics – 2018. URL: <https://www.stats.gov.sa/en>

⁷ Se référer à l'Annexe 3.

⁸ Se référer aux Annexes 4 et 5.

- N'ayant pu nous même effectuer une recherche de terrain dans le pays, les travaux universitaires d'Amélie Le Renard, concernant les femmes saoudiennes, et de Pascal Menoret, au sujet de la jeunesse saoudienne, ont été déterminants pour l'analyse de notre sujet.

Liste des acronymes

ARAMCO: Arabian American Oil Company

CCG : Conseil de Coopération du Golfe

FMI : Fond monétaire international

GEA : Autorité Générale du Divertissement (General Authority Entertainment)

LIM : Ligue islamique mondiale

MOFA : Ministère des Affaires étrangères (Minister of Foreign Affairs)

ONU : Organisation des Nations Unies

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

Partie I.

Vision 2030 : l'identité saoudienne mise à l'épreuve

Partie I. Vision 2030 : l'identité saoudienne mise à l'épreuve

■ Chapitre 1. L'Etat providence sous tension

1- La rente au cœur du compromis de redistribution des richesses dans le royaume saoudien

a) Définitions préliminaires

La rente peut se définir comme l'écart entre le prix d'un produit sur le marché mondial et son coût de production (exploration, extraction, raffinage, transport du brut de pétrole, fiscalité pétrolière). Ainsi, on considère la rente comme un revenu exogène à l'économie du pays, produit par les modalités d'adhésion aux marchés mondiaux. Il se différencie en cela de l'Etat producteur. Un Etat rentier est donc un Etat dont les revenus sont tirés d'une matière exogène sous la forme d'une rente⁹. En Arabie saoudite, le faible coût de l'extraction du pétrole, rapporté au prix de cet hydrocarbure sur le marché mondial, a permis au royaume de s'approprier de vastes revenus, notamment après la nationalisation progressive de la compagnie nationale pétrolière Aramco, achevée en 1980.

La rente crée un régime d'accumulation caractérisé par une économie sous développée et une relation de dépendance vis à vis des centres développés. Les recettes du secteur pétrolier étant supérieures aux autres secteurs de l'économie, le pétrole devient une source de revenus privilégiée et crée une spécialisation dans ce secteur. Ce système repose sur l'absorption du pétrole par les pays acheteurs, ce qui implique un prix stable et peu cher pour accompagner l'activité des marchés financiers. Cette dépendance est souvent appelée le « syndrome hollandais » qui conduit les États rentiers à une désindustrialisation et à une concentration de la main-d'œuvre dans un seul secteur d'activité.

Le concept d'« Etat rentier » est utilisé depuis les années 1960 par des économistes pour analyser les dynamiques économiques des pays exportateurs de pétrole. Cette notion fait ensuite son entrée dans le vocabulaire des sciences politiques pour décrire les systèmes de domination au sein des Etats pétroliers¹⁰. Les travaux portant sur l'Etat rentier, notamment de Giacomo Luciani et Hazem Beblawi, le définissent comme un Etat qui serait autonome politiquement vis-à-vis de sa

⁹ BEBLAWI, Hazem, « The Rentier State in the Arab World », *The Rentier State*, Londres, Croom Helm, 1987.

¹⁰ BEBLAWI, Hazem, LUCIANI Giacomo, *Nation, State and Integration in the Arab World, Volume II: The Rentier State*, Croom Helm, London, 1987.

société, n'ayant pas besoin de prélever l'impôt sur sa population. Par ailleurs, ils développent l'idée que l'Etat qui tire son revenu d'une rente exogène va créer une dépolitisation de fait en redistribuant cette manne. Les citoyens n'auront alors aucun regard sur la politique gouvernementale. En l'absence de pression fiscale, les travaux sur l'Etat rentier font émerger l'idée d'une absence de contrôle démocratique des gouvernants et d'aucun droit de représentation¹¹.

Si le « contrat social » est un concept politique et philosophique issu des penseurs des Lumières en Europe¹², la notion de contrat social apparaît dans les débats en Arabie saoudite à propos des obligations des gouvernants. La notion islamique d'allégeance (*baya*) est parfois présentée comme le pendant du concept de contrat social. En Arabie saoudite, celui-ci est multiple et repose sur un ensemble de pactes entre la famille royale, les différentes tribus, les clercs wahhabites ou encore les élites commerciales. Au sein de ces compromis, le pétrole et l'Etat providence, ont joué un rôle majeur.

b) Etat rentier et Etat providence, au cœur de l'identité saoudienne

L'Etat apparaît comme un acteur clé du régime d'accumulation rentier puisqu'il est au cœur des politiques distributives de la rente. La richesse de l'Etat saoudien, à travers sa manne pétrolière et sa redistribution (service public, infrastructure, emploi, aides financières), a encadré la relation entre l'Etat et les citoyens. Comme le souligne la politologue américaine Kiren Aziz Chaudhry¹³, l'Arabie Saoudite n'est pourtant pas un État providence, au sens où l'État ne redistribue pas les sommes issues de la taxation des citoyens, mais seulement celles issues des parts de la rente pétrolière.

Le compromis distributif définit les relations entre Saoudiens et non nationaux. Si les Saoudiens bénéficient de la rente à travers les services publics (santé, éducation, logement, chômage), les travailleurs étrangers ne peuvent eux disposer de ces mêmes avantages. Le domaine privilégié des nationaux reste, en outre, le secteur public, lui-même financé par la manne pétrolière. Le statut inférieur des travailleurs immigrés s'est imposé comme une norme au sein de la société saoudienne.

¹¹ CAMAU, Michel. « Steffen Hertog, Princes, Brokers, and Bureaucrats : Oil and the State in Saudi Arabia, Ithaca, Cornell University Press, 2010, XII-297 pages. », *Critique internationale*, 2010/4 (n° 49), p. 171-176.

¹² Les théories du contrat social renvoient aux problèmes posés par l'état de nature, « état de guerre permanent » tel que défini par Thomas Hobbes (*Le Léviathan*, 1651). La solution théorique proposée par le *Léviathan*, est un monstre, qui assure la sécurité de tous en échange de l'abandon d'une partie de la liberté de chacun. Le contrat ou pacte social devient l'instrument du passage d'un « état de nature » à un état collectif civil dans le cadre d'un Etat. Ainsi, Rousseau définit le « droit politique » comme le droit qui s'oppose au « droit naturel » selon la dichotomie classique de l'« état de nature » et de l'« état civil » présentés ci-dessus. Pour Montesquieu, le droit politique est l'outil de régulation des relations entre gouvernants et gouvernés (*L'Esprit des Lois*, 1748), et se comprend comme l'ensemble des lois et des normes qui permettront le maintien de la souveraineté

¹³ AZIZ CHAUDHRY, Kiren. *The Price of Wealth: Economies and Institutions in the Middle East*, Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1997).

C) Austérité et perspectives de revendications : un contrat social saoudien en transformation

Le poids des dépenses de l'État est très important en Arabie Saoudite. Cependant, l'époque d'un Etat providence dispendieux semble révolue. Depuis le début des années 2000 et de manière accélérée depuis 2010, les autorités ont mis en place une série de mesures d'austérité qui ont altéré les standards du niveau de vie des nationaux.

Les réformes introduites perturbent le budget des ménages. Selon une étude d'EFG Hermes, le prix du carburant a augmenté de 80 à 120 % en 2017¹⁴. En matière de croissance, d'emploi ou d'investissement, en 2017, l'indice Ipsos¹⁵ de confiance des consommateurs mettait en exergue des tendances négatives. Le fort taux de chômage chez les jeunes et le prix de l'immobilier dans les villes de la Mecque ou de Riyad, restent des préoccupations majeures.

Par ailleurs, si peu d'études universitaires se sont intéressées au phénomène de la pauvreté en Arabie saoudite, il semble que ce sujet soit particulièrement tabou pour la monarchie. Le 10 octobre 2011, une vidéo tournée par deux jeunes blogueurs dans le quartier d'Al Jaradiya, dans la banlieue de Riyad, avait entraîné leur détention. Le 15 novembre 2002, la visite du roi Abdallah, alors prince héritier, dans des quartiers défavorisés de la capitale, a marqué la première reconnaissance d'un dysfonctionnement de la redistribution de la rente pétrolière. En 2014, une étude de la fondation saoudienne King Khaled relevait que 20% de la population nationale vivait en dessous du seuil de pauvreté, soit moins 1,25 dollars par jour¹⁶. Selon cette même étude, 75% des Saoudiens auraient déjà contracté un crédit à la consommation.

L'introduction d'une TVA, annoncée en janvier 2016 et fondée sur un accord au niveau du CCG, est entrée en vigueur au 1er janvier 2018 à un taux de 5% ; elle devrait rapporter 10 milliards de dollars par an. En outre, après une première baisse des subventions intervenue fin 2015, de fortes hausses des tarifs de l'électricité, de l'eau et des carburants ont eu lieu au 1er janvier 2018¹⁷.

Dans une interview accordée au journal britannique The Economist, en janvier 2016, Mohammed ben Salman s'est exprimé sur les réformes apportées par Vision 2030¹⁸. Interrogé sur les répercussions de l'introduction de taxes sans l'introduction d'une représentation démocratique, le prince rétorque qu'il ne s'agit pas de « taxes » puisqu'elles ne s'« appliqueront pas aux produits de bases (eau, lait) ». Interrogé de nouveau sur la possibilité d'introduire la TVA sans augmenter la représentation politique, le prince héritier déclare qu'il ne s'agit pas d'une mesure dirigée contre son peuple.

En effet, ces récentes mesures remettent en cause l'essence d'un contrat implicite entre les autorités saoudiennes et leurs sujets, l'accès à certains produits étant perçu comme l'un des

¹⁴ YOUNG, Karen, « L'Arabie saoudite dans les eaux agitées de la réforme économique », Orient XXI, 20 mars 2018.

¹⁵ Ipsos, Global consumer confidence at a glance, October 2017. URL : https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2017-10/Consumer_Confidence-Infographic-October_2017.pdf

¹⁶ KHALAF, Adulhadi, « Échec de la lutte contre la pauvreté en Arabie saoudite », Orient XXI, 21 juin 2016.

¹⁷ Fiche Arabie saoudite, Direction Générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances.

¹⁸ Interview de Mohammed ben Salman, The Economist, January 6, 2016.

principes fondateurs de la cohésion nationale. En ce sens, conscientes de l'impopularité de telles mesures, les autorités saoudiennes ont mis en place le programme « Citizen account » en décembre 2017. Il s'agit d'une aide financière octroyée aux familles saoudiennes modestes, qui devrait bénéficier à 11 millions de personnes¹⁹. En outre, durant les printemps arabes de 2011, les autorités saoudiennes ont augmenté de 25% leurs dépenses, dont 130 milliards de dollars dans des programmes sociaux et des bonus offerts aux employés du secteur privé²⁰.

Pour conclure, la mise en œuvre des réformes économiques met en tension le fondement de l'Etat providence basé sur la redistribution de la rente pétrolière. En outre, les modalités d'adhésion aux marchés mondiaux de l'Arabie saoudite font de celle-ci un pays sensible aux conjonctures extérieures.

Le phénomène de paupérisation qui semble toucher une partie de la population du royaume nous amène à réfléchir sur la réalité de la redistribution de la manne pétrolière. En parallèle, le programme Vision 2030 a le dessein de répondre aux attentes d'une population jeune et désireuse de réformes à la fois sur son statut, son rôle dans la société et ses opportunités dans le royaume.

¹⁹ Arab News, "Citizen Account Program to help Saudis face economic changes", December 13, 2017.

²⁰ KINNINMONT, Jane, *Vision 2030 and Saudi Arabia's Social Contract: Austerity and Transformation*, Middle East and North Africa Programme, Chatham House July, 2017.

■ **Chapitre 2.** La saoudisation de l'emploi, un levier économique face à un défi démographique.

1- Oisiveté et criminalité, une jeunesse saoudienne « désœuvrée » au cœur des préoccupations des autorités

L'Arabie saoudite compte 32, 377 millions d'habitants (FMI, 2017), dont plus de 58% ont moins de 30 ans selon les statistiques officielles saoudiennes²¹.

A cette conjoncture s'ajoute une forte pression du taux de croissance démographique : 1,7% en 2016²². Cette évolution démographique a accéléré de manière considérable le facteur d'urbanisation, provoquant une véritable pénurie d'habitations dans les grandes villes que sont Riyad, Damman, ou Djeddah. Conjugué à un fort taux de chômage, elle apparaît comme une priorité pour les autorités qui souhaitent remédier à la vacuité de l'activité de la jeune génération.

²¹ Source : General Authority for Statistics - 2018 - <https://www.stats.gov.sa/en>

²² *Ibid.*

Pourcentages de la population saoudienne par tranche d'âge

Groupe d'âge	% par tranche d'âge	% de la population totale
0 – 4 ans	10,63%	11%
5 - 9	10,39%	21%
10 - 14	9,30%	30%
15 - 19	8,77%	39%
20 - 24	9,88%	49%
25 - 29	9,49%	58%
30 - 34	8,56%	67%
35 - 39	7,49%	74%
40 - 44	6,29%	80%
45 - 49	5,24%	85%
50 - 54	4,18%	89%
55 - 59	3,22%	92%
60 - 64	2,35%	94%
65 - 69	1,52%	96%
70 - 74	1,09%	97%
75 - 79	0,71%	98%
+ 80	0,87%	99%

Légende : Les Saoudiens âgés de 0 à 30 ans représentent 58% de la population totale saoudienne. Les moins de 25 ans représentent près de 50% de la population. **Source :** General Authority for Statistics - 2018 - <https://www.stats.gov.sa/en>

Face à cette oisiveté, le phénomène des rodéos urbains (*tafhît*), est alors présenté par le chercheur Pascal Menoret comme le résultat de la corrélation entre le malaise qui anime une partie de la jeunesse (*tufush*) et l'urbanisation de Riyad ayant mis au ban une partie de sa société²³. Cette pratique se développe dans les banlieues des trois villes majeures du royaume, à la suite des grandes réformes d'urbanisation datant du boom économique de l'après choc pétrolier de 1973. La planification urbaine qui émerge dans les années 1970 provoque l'anéantissement d'un espace collectif et, de fait, des possibilités de socialisation. L'individualisation des pratiques sociales s'illustre alors par l'adoption de la maison privée, qui devient progressivement la norme contre l'habitat collectif.

C'est aussi l'avis de certains chroniqueurs saoudiens, comme le montrent les articles faisant état du danger « de la culture des rodéos urbains ». L'un des arguments avancés par le chroniqueur

²³ MENORET, Pascal, *Royaume d'asphalte, Jeunesse saoudienne en révolte*, Editions la Découverte, Paris, 2014.

Ibrahim Al-Ammar est celui d'un accroissement urbain trop rapide et le manque de diversité de loisirs accessibles pour la jeunesse²⁴.

Les adeptes du rodéo sont des jeunes hommes âgés entre 15 et 30 ans. Généralement au chômage et issus de la population bédouine, ils retrouvent dans cette pratique un sentiment de prestige perdu. Tandis que le développement devient, selon Pascal Menoret, l'idéologie principale du royaume, la population et notamment sa jeunesse apparaît alors désemparée face à un contexte social, économique et politique sur lequel elle n'a aucune emprise.

Pourtant, le sentiment de malaise n'est pas seulement l'expression de l'ennui, mais également celle d'une certaine rage, animée par les écarts de condition sociale, le chômage, le prix de l'immobilier ou encore la nécessité d'un soutien au sein d'une puissante *wasta* pour pouvoir réussir²⁵. Le rodéo devient alors le moyen de contester l'autorité, et le système qui a favorisé une partie seulement de sa population. Pour autant, le chercheur ne tend pas à amplifier ce phénomène comme un mouvement politique. Le rodéo reste avant tout un jeu de divertissement.

Le malaise de la jeunesse s'exprime également par d'autres pratiques illicites, notamment une consommation élevée de drogues dures comme le captagon²⁶. Ainsi, le quotidien Arab News abordait déjà en 2015 cette thématique, consacrant un long article à l'interview du secrétaire général du Comité national de contrôle des stupéfiants sur l'état de la consommation chez les jeunes. Selon les chiffres avancés par cet article, 40% des consommateurs de drogues achèteraient des cachets de captagon. En réponse à ce phénomène, les autorités ont créé le programme Nebras pour accompagner et soigner les toxicomanes²⁷.

En conclusion, la condition de la jeunesse, soit 58% de la population en 2018²⁸, représente un défi politique de taille pour les autorités. Il s'agit de répondre à la mise à l'écart de cette frange incontournable de la population, et de notamment leur ouvrir les portes du marché du travail. Il s'agit en outre, de tirer profit de cette jeunesse en ébullition pour créer de nouvelles opportunités économiques.

²⁴ Arab News, Ibrahim Al Ammar, "The dangerous culture of drifting in Kingdom", November 3, 2014

²⁵ Le terme « *wasta* » se définit par l'appartenance à un clan.

²⁶ Le Captagon est un mélange d'acide et d'amphétamine.

²⁷ Arab News, "Saudi Arabia offers utmost care to recovering addicts: Nebras chief", September 5, 2017. a

²⁸ General Authority for Statistics - 2018 - <https://www.stats.gov.sa/en>

2- Chômage et politique de saoudisation : le marché du travail en transformation

Diversifier l'économie et les secteurs de productivité répond à la nécessité de redynamiser le marché de l'emploi dans un pays caractérisé par un taux de chômage élevé, particulièrement chez les ressortissants saoudiens. Selon les statistiques officielles du royaume, le taux de chômage de la population totale était de 5,7% en 2016 et de 12,1% pour la population saoudienne pour la même année²⁹. Selon les mêmes statistiques, le taux de chômage chez les femmes autochtones était de 34,5%, mais seulement de 5,7% pour les hommes en 2016³⁰. Il était de 73,1% pour les femmes saoudiennes âgées entre 20 et 24 ans, et de 26,9% pour les jeunes hommes de la même tranche d'âge en 2016³¹.

La Banque mondiale propose des chiffres similaires pour le taux de chômage global en 2016 : il était d'environ de 5,5% tandis que le taux de chômage de la population saoudienne était de 12,5%³².



Légende : Le chômage semble une préoccupation majeure pour les Saoudiens comme en témoigne de nombreux articles de presse et caricatures à ce sujet. **Source** : Caricature de l'humoriste Shaf, publié dans le journal Saudi Gazette, le 15 avril 2018.

Le plan de réformes porté par le prince héritier, Vision 2030, s'inscrit dans la politique de préférence nationale des règnes précédents. Malgré un prix élevé du pétrole sur le marché mondial et une croissance de l'emploi, les années 1990 sont marquées par le chômage de masse des nationaux. Les autorités cherchent alors à réformer le modèle social saoudien avec la promotion du travail de ces derniers dans le secteur privé.

²⁹ General Authority for Statistics – Unemployment rate. URL : <https://www.stats.gov.sa/en/820>

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² Banque mondiale URL: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.BASC.FE.ZS?locations=SA>

a) Saoudisation de l'emploi et politique migratoire

Les pays exportateurs de pétrole de la péninsule arabique, regroupés au sein du CCG (Arabie saoudite, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats arabes unis et Qatar), ont développé leur économie grâce à l'importation d'une main-d'œuvre étrangère de masse, à la fois dans des postes à haute et basse qualifications professionnelles.

Selon les données de la Banque mondiale, la part des travailleurs immigrés dans la population saoudienne est de 1,6% en 1960, d'environ 29% dans les années 1990, de 30% en 2010 et de 32% en 2014. Elle est de 37% en 2017³³. Ces chiffres sont comparables à ceux des données statistiques saoudiennes : les étrangers représenteraient environ 37,8 % de la population totale en 2018³⁴.

A titre de comparaison, aux Emirats arabes unis, la part d'étrangers dans les années 1990 était de 77%, de 73% en 2004, et d'environ 88% en 2015. Le Koweït voit passer la part de migrants dans sa population de 56% en 1995 à 73% en 2015 tandis que le Qatar disposait aussi d'une forte proportion d'étrangers : 72% en 1995 et 75% en 2015³⁵.

En 2002, l'Arabie saoudite était la première puissance démographique au sein des pays du Conseil de Coopération du Golfe, représentant 70% de la population issue de cette organisation³⁶. Selon les statistiques officielles, la population totale saoudienne serait de 33 millions d'habitants en 2018³⁷. La croissance démographique est perçue comme une « arme » par l'Arabie saoudite qui craint son infériorité numérique. Le 20 janvier 2002, un article du quotidien Okaz faisait l'état du taux de fertilité du royaume, prétendument le plus élevé au monde, et qui devait faire amener la population, 43 millions d'habitants, en 2020³⁸. Cependant, les données statistiques doivent être abordées de manière critique. Elles sont les instruments d'une volonté politique cherchant à marginaliser la part des étrangers dans son économie.

³³ Banque mondiale, Stock international de migrants (% de la population). URL: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/>

³⁴ General Authority for Statistics. URL : <https://www.stats.gov.sa/en/820>

³⁵ Banque mondiale, Stock international de migrants (% de la population).

³⁶ Selon le rapport du CCG de juillet 2002 cité dans FOURMONT-DAINVILLE, Guillaume, *Géopolitique de l'Arabie saoudite. La guerre intérieure*, Ellipses, Paris, 2005.

³⁷ General Authority for Statistics, 2018. URL : <https://www.stats.gov.sa/en/5680>

³⁸ FOURMONT-DAINVILLE, Guillaume, MENORET, Pascal, « Chronologie de l'Arabie saoudite. 2002 », *Chroniques yéménites* [En ligne], 10 | 2002, mis en ligne le 05 avril 2003, consulté le 13 mai 2018.

السكان حسب الجنس وفئات العمر والجنسية (سعودي/ غير سعودي)											
Population by Single Age , Nationality (Saudi/Non-Saudi) and Gender											
اجمالي المملكة											
منتصف العام 2018											
فئات العمر Age group	Saudi سعوديون			Non-Saudi غير سعوديين			Total الجملة				
	MALE ذكور	FEMALE اناث	Total جملة	MALE ذكور	FEMALE اناث	Total جملة	MALE ذكور	FEMALE اناث	Total جملة		
4 - 0	1 123 261	1 084 529	2 207 790	298 126	283 015	581 141	1 421 387	1 367 544	2 788 931		
9 - 5	1 097 810	1 060 664	2 158 474	377 142	360 021	737 163	1 474 952	1 420 685	2 895 637		
14 - 10	979 511	952 700	1 932 211	310 548	293 553	604 101	1 290 059	1 246 253	2 536 312		
19 - 15	926 156	894 846	1 821 002	254 562	237 191	491 753	1 180 718	1 132 037	2 312 755		
24 - 20	1 072 129	980 185	2 052 314	300 596	223 588	524 184	1 372 725	1 203 773	2 576 498		
29 - 25	996 017	975 252	1 971 269	764 993	453 068	1 218 061	1 761 010	1 428 320	3 189 330		
34 - 30	896 790	881 961	1 778 751	1 001 237	450 453	1 451 690	1 898 027	1 332 414	3 230 441		
39 - 35	786 779	768 617	1 555 396	1 470 571	579 037	2 049 608	2 257 350	1 347 654	3 605 004		
44 - 40	665 841	641 244	1 307 085	1 388 695	528 066	1 916 761	2 054 536	1 169 310	3 223 846		
49 - 45	559 539	529 550	1 089 089	1 021 389	283 517	1 304 906	1 580 928	813 067	2 393 995		
54 - 50	446 271	421 928	868 199	695 508	106 590	802 098	1 141 779	528 518	1 670 297		
59 - 55	348 081	319 715	667 796	416 427	69 675	486 102	764 508	389 390	1 153 898		
64 - 60	252 157	235 932	488 089	222 927	49 848	272 775	475 084	285 780	760 864		
69 - 65	153 429	162 787	316 216	77 344	30 741	108 085	230 773	193 528	424 301		
74 - 70	111 979	114 965	226 944	35 395	19 851	55 246	147 374	134 816	282 190		
79 - 75	72 990	74 509	147 499	16 526	4 882	21 408	89 516	79 391	168 907		
+ 80	87 155	93 348	180 503	13 075	6 876	19 951	100 230	100 224	200 454		
الجملة	10575895	10192732	20768627	8665061	3979972	12645033	19240956	14172704	33413660		

* تقديرات أولية في منتصف العام مبنية من واقع نتائج المسح الديموغرافي 2016م

Légende : Population recensée par genre, groupe d'âge et nationalité (ressortissants nationaux et étrangers), General Authority for Statistics, 2018. Selon les données statistiques saoudiennes, les étrangers représenteraient environ 37,8 % de la population totale saoudienne en 2018.

Avant le choc pétrolier de 1973³⁹, les étrangers représentaient déjà une part importante des travailleurs. Il s'agissait d'abord de travailleurs Arabes musulmans comme les Yéménites, les plus nombreux dans le pays avant 1974, mais aussi les Omanais et les Emiriens avant la mise en place d'un Etat providence dans leurs propres pays.

A partir de 1973, le gouvernement saoudien fait appel à des ressortissants asiatiques (Pakistanaï, Indiens, Bengladi, Sri-Lankais, Philippins) et à des ressortissants Turcs. A la fin des années 1980, avec les premières réductions des richesses tirées du pétrole, la présence croissante des immigrés est perçue comme un problème d'ordre stratégique. En cause, l'augmentation de la population étrangère par rapport à celle de la population autochtone, et l'entrée clandestine de nombreux étrangers dans le royaume.

La politique de saoudisation doit alors relever plusieurs défis. Il s'agit selon la politologue française Hélène Thiollet de « conquérir une autonomie politique et économique par rapport à des voisins arabes pourvoyeurs de main-d'œuvre, d'abaisser le coût du travail mais aussi de pallier à

³⁹ Suite à la défaite des Arabes sur l'Etat hébreu, lors de la guerre du Kippour (6 octobre-16 octobre 1973), les membres de l'OPEP mobilisent l'arme pétrolière pour faire pression sur Israël et ses soutiens occidentaux. Ils réduisent leur production de pétrole, ce qui contribuera à augmenter considérablement son prix, de 3,07 dollars, en 1973, à 18 dollars le baril, le 20 octobre 1973.

l'apparition du chômage et à la faillite sociale de modèles de développement économique extensifs »⁴⁰.

Dans les années 1990, au lendemain de la guerre du Golfe, la politique de préférence nationale devait réunir les nationaux autour d'un projet commun : la « saoudisation » de l'emploi se traduit par un contrôle minutieux des demandes de visas et des permis. Sous le règne du roi Fahd (1982-2005), le 7ème plan quinquennal de développement (2001-2005), mené par le prince héritier de l'époque, Abdallah (1924-2005), avait pour objectif d'amener la part des travailleurs étrangers dans le secteur privé, à 51%, et ce fut en partie un échec. Il prévoyait aussi la saoudisation des entreprises avec 75% de Saoudiens en leurs seins, selon les dispositions du code du travail de 2001. Le 9 juillet 2002, le ministre du Travail et des Affaires sociales annonçait l'application de la préférence nationale à 22 secteurs d'activité. En 2003, l'interdiction d'accès aux étrangers à plusieurs secteurs, comme le commerce de l'or ou l'exercice du métier de taxi, ne s'est pourtant pas traduite dans les faits, notamment à cause des protestations de certains employeurs.

b) Le programme de préférence nationale Nitaqat

Le programme *Nitaqat* repose sur un classement des entreprises présentes sur le sol saoudien, en fonction de l'intégration des travailleurs autochtones en leur sein. Le ministère du Travail attribue aux compagnies un système de points selon quatre catégories, « rouge », « orange », « vert », « platinum ». Avec un taux d'emploi de la population locale de moins de 11%, les catégories rouge et orange ne disposent plus des autorisations nécessaires pour employer de nouveaux travailleurs étrangers ou de renouveler les visas pour leurs employés. Les catégories vert et platinum peuvent, au contraire, renouveler les visas des salariés et employer de nouveaux travailleurs étrangers.

Parallèlement, la politique de préférence de l'emploi a amorcé les premières libertés salariales en introduisant la possibilité pour les employés à quitter leur emploi pour les entreprises rouge et jaune. Jusqu'à l'introduction de la politique *Nitaqat*, les employés étrangers ne pouvaient résilier leur contrat de travail sans l'accord de leur sponsor et employeur (*kafeel*). Ce dernier réalise les démarches pour l'obtention d'un visa d'entrée et d'un permis de résidence.

En 2016, Mohammed ben Nayef, nommé prince héritier, annonçait que les magasins de téléphones ne pouvaient être tenus que par des ressortissants saoudiens, pourvoyant ainsi 20 000 emplois. En janvier 2018, le gouvernement annonçait, en outre, une nouvelle liste de douze professions exclusivement réservées aux nationaux, notamment la vente de certains produits comme les montres et lunettes, le matériel médical, l'équipement électroménagers ou électroniques, les pièces détachées automobiles et motos, les matériaux pour le bâtiment, tapis, meubles, vêtements pour enfants et d'accessoires pour hommes, appareils électro-ménagers et friandises sucrées. La profession de taxi leur est également réservée, une politique qui s'applique également pour Uber.

⁴⁰ THIOLLET, Hélène, « Migration et (contre)révolution dans le Golfe : politiques migratoires et politiques de l'emploi en Arabie saoudite », *Revue européenne des migrations internationales*, 2015/3 (Vol. 31), p. 121-143.

Pour conclure, selon le Ministère du travail et du développement social, l'initiative d'une politique de quotas, mise en place afin de favoriser l'emploi des ressortissants nationaux, telle que *Nitaqat*, aurait permis la création de 500 000 emplois pour ces derniers dans le secteur privé, entre 2011 et 2013. Cependant, elle montre certaines limites, à savoir le coût d'embauche des nationaux et le manque de qualifications dans certains secteurs.

Ainsi, la politologue française Laurence Louër note que « les dynasties royales sont dès lors confrontées à la nécessité de faire des arbitrages entre les intérêts du secteur privé, souvent étroitement imbriqué aux leurs, et le mécontentement de la jeunesse, principale catégorie touchée par le chômage et actrice des protestations qui, en 2011, ont touché le Bahreïn, l'Arabie saoudite et Oman »⁴¹.

3- La féminisation du marché du travail

Défi majeur pour la croissance économique à long terme, la population féminine est encouragée à investir le monde travail. L'objectif du royaume est d'augmenter le pourcentage de femmes dans le marché de l'emploi de 22% en 2015 à 30% en 2030, selon le site officiel de Vision 2030. A ce titre, le statut de la femme bénéficie d'un nouveau volontarisme politique des autorités.

⁴¹ LOUËR, Laurence, « Les enjeux des réformes des politiques de l'emploi dans les monarchies du Golfe », *Centre d'Etudes et de Recherches internationales*, mai 2012.

a) Transport et conduite des femmes

Conscientes que le transport représente un frein majeur pour l'insertion des femmes sur le marché du travail, les autorités ont entrepris des mesures légales pour faciliter leurs déplacements personnels.

Dans cette perspective, depuis juin 2018, les femmes sont autorisées à conduire dans le royaume. Le décret royal du 26 septembre 2017 avait levé l'interdiction, émise par décret en 1957, sous le règne du roi Abdelaziz Ibn Saoud, et confirmée par une fatwa en 1990. En effet, le 10 novembre 1990, pendant la guerre du Golfe, près de cinquante femmes prenaient le volant dans la capitale afin de dénoncer l'interdiction. Une décennie plus tard, la campagne intitulée « women2drive » en juin 2011, avait soulevé à nouveau un vif débat au sein de la société du royaume. Manaf al Sharif, informaticienne de formation, s'était filmée en train de conduire et avait publié l'extrait sur les réseaux sociaux avec l'hashtag #women2drive.

Plusieurs articles publiés dans des quotidiens tels qu'Arab news relevaient l'action de femmes, en juin 2011, décidées à prendre le volant pour dénoncer la loi en vigueur⁴². Un article fait intervenir Amira Kashgari, professeur de linguistique à l'université King Abdulaziz, chroniqueuse dans le journal Al-Watan, revenant sur sa participation au mouvement : « J'ai pris ma fille, fait assoir mon chauffeur sur le siège arrière, puis j'ai conduit dans Djeddah pour soutenir la cause »⁴³.

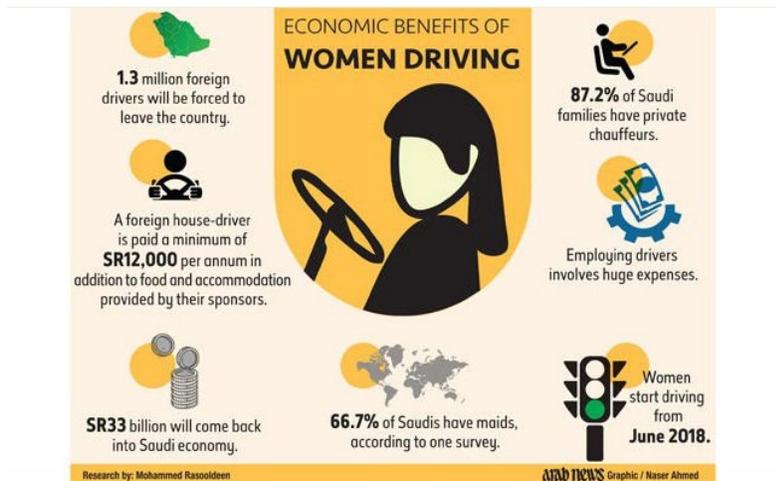


Légende : Tweet du MOFA (Ministère des Affaires étrangères saoudien) annonçant l'autorisation des femmes à conduire, partagé par plus de 22 000 internautes.

⁴² Arab news, « Women2Drive campaign faced roadblock due to few risk takers », June 21, 2011.

⁴³ Arab news, « Women2Drive campaign faced roadblock due to few risk takers », June 21, 2011.

Des membres de la famille royale s'expriment également sur le sujet. C'est le cas du prince Waleed bin Talal bin Abdulaziz Al Saoud⁴⁴ qui s'était exprimé en novembre 2016 pour la levée de l'interdiction, mobilisant un argumentaire économique. Le prince déplorait alors le coût pesant sur les ménages afin de financer le transport des femmes pour se rendre au travail, représentant environ 20 milliards de riyals par an (4,5 milliards d'euros) sur l'ensemble du pays⁴⁵. Il regrettait par ailleurs le poids de cette interdiction sur l'absentéisme au travail, les hommes devant s'absenter pour conduire leurs épouses.



Légende : Infographie montrant les bénéfices économiques que le pays pourrait tirer de l'autorisation des femmes à conduire. **Source** : Le quotidien Arab News, 17 Décembre 2017.

Les conclusions d'une étude réalisée par l'institut de sondages du Centre du Roi Abdul Aziz pour le dialogue national, publiées dans le quotidien al-Hayat, le 2 avril 2018, a montré que 60% des Saoudiennes souhaitaient conduire dès l'entrée en vigueur de l'autorisation⁴⁶. Par ailleurs, le quotidien Al-Sahrq Al-Awsat a relayé la forte demande pour intégrer l'auto-école de l'université Princesse Noura à Riyad avec plus de 90 000 demandes. Selon le journal, les candidates sont « essentiellement des salariées ayant l'intention de se débarrasser du chauffeur »⁴⁷.

La levée de l'interdiction de conduire pour les femmes a été suivie par la publication d'un autre décret, le 4 mai 2018, réformant la tutelle masculine imposée aux femmes. Il s'agit de réduire les contraintes administratives pesant sur les Saoudiennes. Le décret stipule qu'elles n'auront plus

⁴⁴ Waleed Talal bin AbdulAziz Al Saud (1955-) est le fils du prince Talal Bin Abdulaziz Al Saud, lui-même fils du fondateur du royaume, le roi Abdelaziz. Entrepreneur privé, il représentait en 2014 la première fortune mondiale dans les pays arabes, d'après le classement du magazine Forbes.

⁴⁵ Revue de presse de l'ambassade de France à Riyad du 26 avril 2016.

⁴⁶ Al-Hayat, « 60 % des femmes saoudiennes voudraient conduire dès l'entrée en vigueur de l'autorisation », 2 avril 2018.

⁴⁷ Revue de presse de l'ambassade de France d'Arabie saoudite du 2 mai 2018.

besoin de l'autorisation de leur mari ou d'un parent masculin pour accomplir les démarches administratives les concernant. Par ailleurs, le décret ordonne au Ministère du Travail et du Développement social d'organiser un service de transport pour les femmes employées.

Ce programme, nommé « Wusool », s'adresse aux femmes les plus modestes, âgées de 18 à 65 ans. Mis en place par le Fond de développement des ressources humaines (HRDF)⁴⁸, il tend à faire augmenter la participation des femmes dans le secteur privé.

De nombreux clercs religieux se sont pourtant vivement opposés au décret royal du 26 septembre 2017. Cheikh Saad al-Hijri, la plus haute autorité pour prononcer des fatwas dans le gouvernorat d'Assir, a été suspendu de ses fonctions pour s'être opposé au décret royal, dans une vidéo relevant le fait que les femmes seraient en possession « d'un quart de cerveau ». L'hashtag #Al-Hijri-women-quarter-brain sera retweeté près de 119 000 fois en 24 heures⁴⁹.

Par ailleurs, des militantes saoudiennes pour les droits de l'homme, regrettent que les mesures concrètes pour restreindre la tutelle masculine qui s'exerce sur elles soient mises en œuvre de manière secondaire par rapport au droit de conduire. En ce sens, l'artiste saoudienne Haifa Al-Khawari a présenté durant la semaine de l'art de Djeddah, en février 2018, une œuvre représentant une burqa composée de pièces d'automobiles. Son objectif était de mettre en exergue le décalage entre la modernité et l'habit traditionnel, emblématique de la condition de la femme en Arabie saoudite⁵⁰.

⁴⁸Site internet du Fonds de développement des ressources humaines (Human resources development fund). URL : <https://www.hrdf.org.sa/>

⁴⁹ Gulf News, «Saudi cleric banned from preaching», September 25, 2017.

⁵⁰ Saudi Gazette, «Holy sights, women driving and corruption highlighted», February 2018.



Légende: Œuvre de l'artiste saoudienne Haifa Al-Khawari, présentée durant la semaine de l'art de Djeddah en février 2018. **Source:** Saudi Gazette, «Holy sights, women driving and corruption highlighted», February 2018.

b) De nouveaux métiers ouverts aux femmes

Des programmes comme “Hafiz Searching for Employment”, “Hafiz Difficulty Finding Employment”, ou “Employment Support” souhaitent créer de nouvelles opportunités d’emploi pour les hommes mais aussi pour les femmes⁵¹. L’Université du Roi Fahd pour le pétrole et les minéraux devrait par ailleurs accueillir des étudiantes à la rentrée 2018 dans les cursus dédiés à la recherche et à l’innovation.

La nationalisation des industries militaires et la création d’une armée sont partie prenante de la stratégie de saoudisation du marché du travail et de la création de nouvelles opportunités d’emplois. Si l’Arabie saoudite est l’un des pays au monde qui dépense le plus dans l’équipement militaire l’objectif de la monarchie est de nationaliser 50% des dépenses militaires pour 2030.

⁵¹ Portail national pour l’employabilité (TAQAT) : <https://www.taqat.sa/en/web/>

Le 25 février 2018, la Direction générale de la sécurité publique a annoncé l'autorisation pour les femmes à réaliser leur service dans l'armée comme soldats. Malgré une série de 12 restrictions, l'engouement serait certain. De nombreuses demandes en ligne ont été effectuées après l'annonce publiée sur le site du Ministère de l'Intérieur. Les femmes mesurant plus d'1,55 mètres, diplômées, âgées entre 25 et 35 ans, non-mariées à un étranger et ayant obtenu l'autorisation d'un parent masculin, peuvent rejoindre l'armée depuis le 1^{er} mars 2018.

c) La saoudisation du travail au féminin : vers une redéfinition de la « féminité saoudienne » ?

Les modèles de féminité désignent « l'ensemble des caractéristiques attribuées aux femmes, en termes de pratiques corporelles, de gestuelles, de traits de caractères, d'affinités ou encore d'activités »⁵². Cette vision d'attributs genrés est le résultat d'une construction sociale qui instaure une différence entre les individus de sexe féminin et masculin.

A cet égard, la sociologue française Amélie Le Renard s'est intéressée à la place du genre dans la politique de saoudisation des emplois et ses conséquences en termes de promotion de nouvelles normes de féminité. Il s'agit, en ce sens, de l'introduction d'une nouvelle hiérarchie des genres, entre hommes et femmes ; mais aussi de classe, entre populations modestes ou plus aisées ; et de nationalités entre saoudiennes et ressortissantes étrangères.

Amélie Le Renard a effectué un travail de terrain auprès de salariées de différentes banques à Riyad, en janvier et février 2012. Les Saoudiennes recrutées sont des femmes diplômées parlant l'anglais et souvent issues de milieux aisés.

Cependant, il s'agit de mettre en exergue les difficultés rencontrées par les Saoudiennes au sein du monde du travail, en raison de leur statut. Pour acquérir du crédit, il leur faut travailler de manière redoublée. La diffusion d'un nouveau discours sur le genre féminin, ou ce qu'il est souhaitable pour une femme ou non, modifie les normes et les comportements. En effet, à partir des années 1990, les femmes jusqu'alors renvoyées à leur rôle de mère et de gardienne du foyer, se voient promues pour remplacer les travailleurs immigrés. La politique de saoudisation dans le secteur bancaire est une réussite au sens où la proportion de femmes salariées dans ce secteur s'est développée de manière significative entre 2001 et 2009, de 4,9% à 10,4% des employés⁵³.

Concernant les difficultés rencontrées dans leur carrière professionnelle, les Saoudiennes insistent plutôt sur le fait que le secteur privé serait « contrôlé par des étrangers » qu'à cause de leur statut de femme. Amélie Le Renard analyse ces propos dans le contexte d'un discours officiel reprenant le même narratif. Ces propos révèlent par ailleurs l'intersection entre les considérations de genre et le statut discriminatoire entre étrangers et nationaux. Enfin, les enquêtées se plaignent du lieu-commun reprenant la thèse d'une main d'œuvre autochtone paresseuse et peu compétente.

⁵² LE RENARD, Amélie, *Femmes et espaces publics en Arabie Saoudite*, Paris, Dalloz, 2011.

⁵³ LE RENARD, Amélie, « La nationalisation des emplois au prisme du genre », *Arabian Humanities* [En ligne], 1, 2013, consulté le 13 mai 2018.

En outre, l'ascension hiérarchique des femmes dans le secteur bancaire semble déterminée par l'acceptation de travailler dans des lieux mixtes et à visage découvert. Les rapports entre hommes et femmes au sein du monde du travail sont officiellement déterminés par une non-mixité. Si le code du travail de 2005 n'interdit pas la mixité des genres, une circulaire de 2007 du Bureau du travail impose la séparation des sexes dans les banques. La police religieuse mène des inspections en ce sens depuis 2007. Le secteur s'adapte et met en place des espaces non-mixtes et des horaires décalés pour les hommes et les femmes. Certains open-space continuent de constituer des espaces de travail mixtes : les femmes se cachent dans les toilettes lors des contrôles de police.

Il s'agit donc pour elles de répondre à une double contrainte, celle d'apparaître comme des femmes modernes et ouvertes, tout en étant respectables : des contraintes qui s'inscrivent dans la définition d'une « nouvelle féminité nationale ». Plusieurs d'entre elles, déclarent que leur activité peut déplaire à de potentiels époux, à cause de la mixité et des horaires de travail qui ne permettraient pas de s'occuper d'une famille. Les enquêtées ont déclaré avoir fait un choix en tout état de cause, n'ayant pas le souhait de se marier à court et parfois à long terme.

La féminisation du travail suscite donc de nombreux débats au sein de la société saoudienne. La chercheuse émirienne Thuraiya Alhashmi s'est intéressée à l'intégration des femmes dans le secteur de la santé dans les Etats du Golfe, mettant en exergue les réticences à voir des femmes pratiquer la médecine⁵⁴. Les arguments pointent les « longues absences » des femmes du foyer familial et l'interaction directe avec des hommes. Thuraiya Alhashmi s'appuie sur l'étude des réseaux sociaux, et de l'hashtag, #wouldyoumarryadoctor, très populaire depuis 2012 et introduisant des réponses négatives telles que « Eloignez-vous des docteurs et des infirmières », ou encore, « Je ne prendrai jamais pour épouse une docteur ». Le journal Arab News revient également sur cette tendance et tire le même constat : la majorité des hommes saoudiens seraient réticents à se marier avec des femmes médecins⁵⁵.

Pour conclure, la saoudisation de l'emploi, une politique engagée dans le royaume depuis plusieurs décennies, cherche à faire de la préférence nationale la règle pour le marché du travail, afin de réduire un chômage chronique, particulièrement chez les jeunes. En ce sens, les femmes font l'objet d'une nouvelle attention dans la stratégie de préférence nationale.

La société saoudienne semble pourtant s'interroger sur la transgression de la ségrégation de genre : la mixité au travail fait encore l'objet de fortes réticences tandis que l'idéal féminin semble en redéfinition. A cet égard, le taux de chômage particulièrement élevé chez les femmes indique qu'une partie chez celles-ci ne souhaite plus ou ne peut plus être mère au foyer. En parallèle, le taux de fécondité, qui était de 2,72 enfants par femme en 2015⁵⁶, a diminué de moitié par rapport aux années 2000 (4,7 enfants par femme), et a été divisé par quatre depuis les années 1980 (8,6 enfants par femme)⁵⁷.

⁵⁴ ALHASHMI Thuraiya, "Cracking the Glass Ceiling: Gulf Women in Health Care", The Arab Gulf States, February 22, 2018.

⁵⁵ Arab News, "Saudis reluctant to marry women in mixed jobs", January 22, 2016.

⁵⁶ Banque mondiale, 2015. URL : <https://data.worldbank.org/indicator/SP.DYN.TFRT.IN>

⁵⁷ FOURMONT-DAINVILLE, Guillaume, *Géopolitique de l'Arabie saoudite*, Ellipses, 2005.

■ Chapitre 3. La promotion du divertissement et d'un islam « tolérant »

1- Le divertissement, un secteur économique important

Le plan de réformes Vision 2030 prévoit de promouvoir la consommation du divertissement : une révolution sociétale, tournée vers les aspirations d'une jeunesse en attente, mais également dictée par un impératif de développement économique.



Légende : Shaf Sadik, Caricature publiée dans le journal Saudi Gazette, le 10 avril 2018.

a) Une nouvelle politique publique dans le domaine culturel

L'Arabie saoudite souhaite se doter d'une véritable stratégie de politique publique dans le domaine culturel. En 2016, la création de l'Autorité Générale du Divertissement (GEA : General Entertainment Authority), souhaite répondre aux attentes des jeunes, mais aussi créer des emplois, diminuer la dépense des loisirs des ressortissants nationaux à l'étranger et attirer les investissements de partenaires internationaux.



Traduction : Vous pouvez maintenant obtenir des licences pour vos activités par voie électronique sur le site de l'Autorité générale pour le divertissement⁵⁸. **Source :** Compte twitter de la GEA.

⁵⁸ Site internet de l'Autorité Général du Divertissement. URL : <http://events.gea.gov.sa>

Le 2 juin 2018, deux décrets royaux ont annoncé un remaniement ministériel majeur. Le premier dispose d'un dédoublement du Ministère de l'Information et de la Culture : un ministère de la Culture indépendant a été placé sous la direction du prince Badr bin Abdallah bin Farhan. Le deuxième introduit une nouvelle administration pour la création d'une commission historique, afin de valoriser la ville de Djeddah.

Ces décisions révèlent une nouvelle stratégie culturelle pour le royaume. En effet, le gouvernement souhaite augmenter la dépense des ménages dans le divertissement de 2,9 à 6% et de créer, d'ici 2030, 30 000 emplois directs, auxquels s'ajouteraient 130 000 emplois indirects. En ce sens, lors du lancement de Vision 2030, le 26 avril 2016, Mohammed ben Salman a déclaré vouloir promouvoir et subventionner le secteur par un ensemble de mesures : construction de bibliothèques, cinémas, musées, théâtres ; soutenir les écrivains et les cinéastes talentueux ; subventionner le secteur privé ; lancer des partenariats internationaux, avec la France notamment dans le cadre du projet Al Ula (*Madain Saleh*) pour la préservation et la conservation du patrimoine du site archéologique de la région éponyme.

L'article publié dans Arab News, cité plus haut, présente ainsi le métier de maquilleuse à travers le portrait d'une jeune femme ne parvenant pas à trouver un emploi après l'obtention de sa licence. Elle a rejoint l'association saoudienne pour la culture et les arts, et de là un groupe d'acteurs et actrices, en tant que maquilleuse artistique. Durant son interview, la jeune femme aborde la question de son salaire, très attractif : elle gagnerait environ 186 dollars pour une séance d'une heure⁵⁹.

b) Le divertissement et la qualité de vie dans le royaume

Lors de l'inauguration de la saison culturelle de l'Autorité Générale du Divertissement (GEA), son actuel directeur Ahmed Al- Khatib déclare : « dans le cadre de Vision 2030 nous avons créé la GEA dans l'idée de répandre la joie et le bonheur, et de promouvoir le tourisme⁶⁰ .

La promotion des activités sportives est une préoccupation majeure des autorités. Le prince héritier veut créer des installations et des équipements sportifs, en partenariat avec le secteur privé, et promouvoir l'excellence athlétique au niveau national mais aussi mondial. L'objectif pour 2030 est la création de 450 clubs, l'augmentation du sport amateur de 40% afin d'arriver à la pratique d'une activité sportive pour chacun une fois par semaine. Selon les statistiques officielles, 85% des adultes ne pratiqueraient pas d'activité sportive⁶¹.

⁵⁹ Arab news, "Entertainment creating jobs in Saudi Arabia", April 15, 2018.

⁶⁰ Al Arabiya English, "Entertainment Authority announces construction of Opera house in Riyadh ", February 22, 2018.

⁶¹ Saudi Gazette, «85% of adults do not practice physical activities, says survey », May 2, 2018.



Légende : Tweet de l’Autorité générale du divertissement, le 31 janvier 2017. **Traduction :** « Nous considérons la culture et le divertissement indispensables à notre qualité de vie ».

Le 30 janvier 2017, l’Autorité générale du divertissement organise un concert réunissant 8000 saoudiens, âgés de 20 à 30 ans. A cette occasion, le complexe King Abdullah Sports City de Djeddah invite trois chanteurs de la musique pop saoudienne pour cinq heures de musique. Mohammed ben Salman et ses soutiens, sont directement impliqués pour la tenue de ce concert face aux nombreuses pressions des religieux. L’hashtag « #l’Autorité générale de divertissement nous rend heureux » a circulé sur les réseaux sociaux après l’événement⁶².

⁶² Revue de presse de l’Ambassade de France. 1^{er} février 2018.

2- La promotion d'un islam « tolérant », ou les débats sur le port du voile et sur la transmission de la nationalité

a) *Tradition ou religion, les controverses autour du port de l'abaya*

Selon Amélie Le Renard, la promotion d'un certain modèle de féminité islamique a été rendu possible par l'outil juridique que représente la *fatwa*⁶³. De nombreuses *fatwas* ont le dessein de formaliser l'habit des femmes, conformément à l'orthodoxie islamique. Ces *fatwas* conseillent donc aux femmes de se couvrir le corps entièrement, chaque partie du corps étant considérée comme une partie sexuelle devant être cachée. Si certaines sont reprises et appliquées à travers l'exercice de la police religieuse, d'autres restent ignorées.

Les *fatwas* tendent à devenir plus rigoristes depuis la montée du mouvement islamiste de la Sahwa, dans les années 1980. Ainsi, la Muttawa, ou Commission pour la promotion de la vertu et la prévention du vice, se voit étendre ses pouvoirs. Si, initialement, sa fonction était d'enjoindre les Saoudiens à aller prier, ses prérogatives concernent désormais l'encadrement du comportement des femmes en public, notamment sur le port de l'abaya.

A noter que selon une étude réalisée en 2015 par la fondation Tabah, fondation religieuse émirienne, seulement un jeune saoudien sur trois considère le grand mufti de son pays comme ayant le droit de déterminer ce qui est permis ou non en Islam, contrairement à 70% des jeunes marocains ou 61% en Egypte⁶⁴.

⁶³ La *fatwa* est un avis juridique rendu par une haute autorité religieuse. Elle ne fait cependant pas figure de loi.

⁶⁴ Futures Initiative at Tabah Foundation, "Muslim Millennial Attitudes on Religion and Religious Leadership", Abu Dhabi, 2016.

Table 20

Of the following, who do you think has the right to interpret and explain religion and decide what is permissible and forbidden, and right and wrong in the religion? (Select all that apply.)

	Morocco	Egypt	KSA	UAE	Bahrain	Kuwait	Jordan	Palestine
The Grand Mufti of my country	70%	61%	34%	10%	38%	13%	49%	47%
Shaykhs (graduates of Islamic seminaries who have authorisations)	33%	34%	46%	83%	31%	49%	39%	43%
The imam in my local mosque	24%	36%	25%	20%	43%	7%	25%	21%
Muslim professors of Islamic Studies in university	21%	47%	42%	29%	23%	53%	36%	24%
Preachers who have television shows	63%	27%	33%	4%	49%	13%	32%	17%
Any devoted and observant Muslim	16%	19%	20%	14%	27%	15%	11%	11%

Note: Percentages may not add up to 100% because of rounding.

Légende : Etude réalisée par la fondation émirienne Tabah, à Abou Dhabi, sur la perception de la religion et des leaders musulmans par les jeunes générations musulmanes. **Source :** Futures Initiative at Tabah Foundation (2016).

Dans ce contexte, de nombreux quotidiens se font l'écho des débats sur le port du voile au sein de la société saoudienne. Le quotidien Okaz publiait, le 14 février 2018, un éditorial intitulé « Le port de l'abaya noire... une tradition ou un acte d'adoration ? »⁶⁵. En reprenant les déclarations de différents clercs au sujet de l'abaya il met en exergue un débat national mouvementé.

En ce sens, le prédicateur saoudien Cheikh Abdullah Al-Mutlaq avait émis une *fatwa* considérant que les Saoudiennes ne devraient pas être contraintes au port de l'abaya dans l'espace public. Il créé une vive polémique entre devoir religieux ou une coutume sociale et culturelle. Si ce cheikh n'est pas le premier à discuter de cette obligation, il reste le premier prédicateur de son rang à émettre une telle remise en question. Cheikh Abdullah Al-Mutlaq est membre du Haut Comité des Oulémas.

Sur les réseaux sociaux, des internautes s'insurgent et critiquent cette déclaration y voyant une remise en cause totale du voile. La polémique s'est transformée en un débat interne aux religieux⁶⁶.

⁶⁶ Al-Bilad English Online Daily, "Black abaya — Custom or worship?", February 14, 2018.

Si les partisans du port du voile appellent à la « préservation de la pudeur des femmes », un enseignant-chercheur en droit islamique déclare que cette notion de « pudeur » est subjective et qu'elle peut varier selon les contextes et les époques. Enfin, plusieurs prédicateurs s'étant prononcés contre le port obligatoire de l'abaya, ont rappelé qu'il était important de faire la différence entre la pudeur et l'abaya, les deux n'étant pas liés.

En outre, l'article met en exergue la dichotomie entre tradition et religion. Ainsi, le chercheur en droit islamique, Radwan Al-Radwan, insiste sur le fait qu'historiquement, la couleur noire a été imposée aux femmes dans les pays du Golfe, après que l'abaya noire ait été portée par les femmes des compagnons du Prophète. Ceci trouverait son origine dans la tradition, et non dans les textes religieux. Selon, Hatem Al-Aouni, professeur des hautes études islamiques, les *fatwas* qui imposent le port d'une abaya sont illicites : « ces *fatwas* sont malheureusement imposées à la société, malgré leur invalidité, et les personnes émettant des avis différents voient leur foi et leur savoir remis en cause. Je remercie donc le Cheikh Al-Mutlaq d'être sorti du discours dominant », conclut-il.

La série Al-Assouf («Le tourbillon»), diffusé sur la chaîne Middle East Broadcasting Center (MBC) pendant le mois de ramadan de juin 2018, se fait le relais de la philosophie dite libérale de Mohammed ben Salman. Le programme dépeint le quotidien d'une famille dans l'Arabie saoudite des années 1970, soit avant la révolution islamique d'Iran. Celle-ci, perçue comme une rupture, serait responsable selon le discours officiel d'un rigorisme religieux dans toute la région. De vifs débats agitent la société à ce sujet, notamment au mois de mai 2018 comme en témoignent de nombreux articles et éditoriaux.

Le quotidien Okaz y consacre une chronique et revient sur le scénario qui « s'intéresse aux événements qui ont marqué les années 1970, tels que le cinéma, une activité importante pour les jeunes qui, par le passé, se retrouvaient ensemble pour des projections »⁶⁷.

Les religieux conservateurs ainsi que des activistes dénoncent la présentation de données historiques déformées. Le dignitaire religieux Abdelbasset Qari Al-Assouf a déclaré sur Youtube : « Dépeindre une communauté qui autorise le mélange des genres, l'adultère et les enfants hors mariage, est une catastrophe ». Par ailleurs, Abdel Rahmane al-Nassar, un prédicateur koweïtien particulièrement suivi en Arabie saoudite, a dénoncé une « déformation de l'enfance » dans le royaume⁶⁸.

L'écrivain Turki al-Hamad, réputé proche de la politique du régime, se réjouit sur twitter⁶⁹ qu'un programme télévisé dévoile : « ... que notre société avait jadis été normale, avec tout ce que cela comporte d'aspects positifs et négatifs »⁷⁰. Relais de la philosophie développée par les autorités, la chaîne saoudienne Al-Arabiya diffusait une interview de l'intellectuel en 2017, également disponible sur YouTube⁷¹. Dans cette allocution Turki al-Hamad défend l'idée d'une société autrefois « en paix avec les autres religions », et se félicite d'un nouveau souffle « libéral » en son sein, souffrante d'une « saturation religieuse ».

⁶⁷ Okaz, « Al Assouf », 25 mai 2018, cité dans Courrier international, « Le feuilleton du ramadan qui voulait récrire l'histoire de l'Arabie Saoudite », 31 mai 2018.

⁶⁸ L'Orient-Le Jour, « Une série saoudienne à la gloire du passé "moderne" fait polémique », 16 juin 2018.

⁶⁹ Turki al Hamad est suivi par 284 000 abonnés sur Twitter.

⁷⁰ Okaz, « Al Assouf », 25 mai 2018, cité dans Courrier international, « Le feuilleton du ramadan qui voulait récrire l'histoire de l'Arabie Saoudite », 31 mai 2018.

⁷¹ Al Arabiya English, «Prominent Saudi thinker Turki al-Hamad on liberalism in Saudi Arabia», December 4, 2017.



T. Hamad 
@TurkiHAlhamad1

Suivre

#العاصوف_تاريخ_ام_تشويه

دائما الحقيقة تجرح، ولكنها تبقى حقيقة. وضوء الشمس يبهر
لمن عاش في الكهف عقودا، ولكنه في النهاية يكشف حقيقة
الاشياء بعد ضلال الظلال.. أيام عشتها، ولا أقول قيل لي، حتى
جاء عاصوف الغفوة فشوه مجتمعا كان طبيعيا بايجابياته
وسلبياته.. ففي النهاية لسنا ملائكة..

Traduire le Tweet

03:26 - 25 mai 2018

572 Retweets 464 J'aime



416 572 464

Légende : Tweet de l'écrivain Turki al Hamad, 25 mai 2018.

Madawi al Rashedd, militante des droits de l'homme et professeur à l'université King's College, par ailleurs suivie sur twitter par plus de 232 000 internautes, infirmait les propos de Turki al-Hamad : « J'ai vécu en Arabie Saoudite, et déjà à l'époque nous ne sortions qu'en abaya. Ce n'est pas vrai qu'il y avait des cinémas ou des théâtres. Il y avait des moutons qui se promenaient dans les rues des quartiers »⁷².

⁷² Traduction dans Courrier international, « Le feuilleton du ramadan qui voulait réécrire l'histoire de l'Arabie Saoudite », 31 mai 2018.



Madawi Al-Rasheed

@MadawiDr

Suivre

عشت في السعودية تلك الفترة وكنا لا نخرج الا بالعباءة
والبرقع وللمطوع ببيتنا مل رمضان وليس عندنا سينما ولا
مسرح بل غنم تتجول في حارتنا

T. Hamad @TurkiHAlhamad1

#العاصوف_تاريخ_ام_تشويه

دائما الحقيقة تجرح، ولكنها تبقى حقيقة. وضوء الشمس يبهر لمن عاش في الكهف عقودا. ولكنه في النهاية يكشف حقيقة
الاشياء بعد ضلال الظلال.. أيام عشتها، ولا اقول قيل لي، حتى جاء عاصوف الغفوة فشوه مجتمعا كان طبيعيا بايجابياته
وسلبياته.. ففي النهاية لسنا ملائكة..

Traduire le Tweet

03:58 - 25 mai 2018

87 Retweets 84 J'aime



18

87

84



Légende : Tweet de l'universitaire saoudienne Madawi Al-Rasheed, 25 mai 2018. **Traduction** : « J'ai vécu en Arabie Saoudite, et déjà à l'époque nous ne sortions qu'en abaya. Ce n'est pas vrai qu'il y avait des cinémas ou des théâtres. Il y avait des moutons qui se promenaient dans les rues des quartiers »⁷³.

Cependant, si on observe une demande d'ouverture religieuse et l'introduction de modes de vie plus séculiers, ces phénomènes restent partagés avant tout par une population urbaine. L'islam demeure un référent majeur.

En ce sens, les réseaux sociaux sont un indicateur particulièrement intéressant pour évaluer les positions de la jeunesse sur les réformes amorcées par le prince héritier. Une partie des détracteurs a donc investi les réseaux sociaux pour faire savoir leur désaccord. Ainsi, plusieurs internautes ont utilisé, en février 2018, les hashtag #Mariage_indécent et #Demande_en_mariage_indécente, et ceux-ci ont été partagés plus de 13 000 fois⁷⁴. En outre, l'annulation du concert de l'humoriste américain Mike Epps, en décembre 2016, a été la conséquence des nombreuses critiques émises par une partie des conservateurs religieux mais aussi par une jeunesse conservatrice, laquelle avait fortement mobilisé les réseaux sociaux à cette occasion⁷⁵.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Compte twitter, Saudi News. URL : <https://twitter.com/SaudiNews50/status/959865768732065792>

⁷⁵ Arab news, "Cancellation of Riyadh show leaves some Saudis jubilant, many other upset", December 12, 2016.

b) Le rôle et les droits de la femme saoudienne en débat : l'exemple de la transmission de la nationalité

Dans un contexte de revendications croissantes des droits des femmes en Arabie saoudite, la société semble prête pour les changements amorcés par les réformes du prince héritier, mais reste divisée sur certaines avancées, ouvrant le débat sur l'essence même de la nationalité.

Le statut de la femme saoudienne est caractérisé par celui de mineur, car sous l'autorité du *mahram*, tuteur légal de celle-ci. Le *mahram* est requis dans de nombreuses activités des femmes, notamment pour être employée, se marier, faire des études universitaires ou encore voyager à l'étranger. Le *mahram* est un parent masculin de la femme, relié par un lien de sang : père, frère ou oncle, à l'exception d'un cousin.

En ce sens, le problème de la transmission de la nationalité, aujourd'hui impossible pour les femmes, a été soulevé lors de l'examen d'une réforme, le 6 février 2018. Cette réforme, allant dans le sens de la transmission de la nationalité par la mère, divise la société, car elle remettrait en cause les fondements religieux du droit à la nationalité, et accorderait de plein droit l'accès aux emplois réservés aux nationaux.

Les règles de l'acquisition de la nationalité saoudienne

Les normes d'acquisition de la nationalité saoudienne sont régies par la loi du 23 septembre 1954. Elles reposent uniquement sur le droit du sang, par la filiation du père et non de la mère, dans le cas d'une naissance en Arabie saoudite ou à l'étranger.

Cette loi ne reconnaît pas la nationalité saoudienne aux enfants nés en Arabie saoudite de parents étrangers. Ainsi, si les mariages mixtes sont autorisés, les enfants issus de l'union d'une Saoudienne et d'un étranger n'acquièrent pas la nationalité saoudienne. Cependant, ils peuvent l'acquérir par décision du ministre de l'Intérieur s'ils sont nés en Arabie saoudite et en font la demande à leur majorité, sous plusieurs conditions : l'individu doit notamment être musulman, maîtriser l'arabe, posséder un permis de résidence et ne pas être atteint de maladie mentale.

La juridiction saoudienne répond à une conception religieuse de la nationalité, dans l'esprit de la vision de la famille portée par la Déclaration islamique universelle des droits de l'homme de 1981 : « L'Islam a donné à l'humanité un code idéal des droits de l'homme, il y a quatorze siècles. Ces droits ont pour objet de conférer honneur et dignité à l'humanité et d'éliminer l'exploitation, l'oppression et l'injustice »⁷⁶.

En ce sens, l'Arabie saoudite a émis des réserves au sujet de toutes les conventions internationales traitant de la nationalité. On peut, en particulier, relever certaines réserves à l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, qui consacre le droit à une nationalité :

⁷⁶ Déclaration islamique universelle des droits de l'homme de 1981.

Article 7 : L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux. Les Etats parties veillent à mettre ces droits en œuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride⁷⁷.

L'Arabie saoudite a notamment émis une réserve au sujet de l'article 9 de la Convention qui traite de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, datant de 1979, et qui accorde des droits égaux aux femmes et aux hommes en ce qui concerne la nationalité de leurs enfants. Le pays n'a pas suivi les réformes instituées par d'autres pays arabes, qui accordent à la mère, entre autres, le droit de transmettre sa nationalité. Il s'agit particulièrement des réformes du Code du statut personnel algérien et marocain, respectivement modifiés en 2005 et 2007.

La réforme du droit de la nationalité saoudienne en débat

La réforme du droit de la nationalité saoudienne est, depuis le 6 février 2018, à l'étude au sein de l'Assemblée consultative (*Majlis al Choura*). Elle pourrait désormais permettre aux femmes de transmettre automatiquement la nationalité à leur enfant.

Cette proposition a été déposée par cinq femmes membres du Majlis al Choura, assemblée qui compte 30 femmes pour 120 hommes, et dont les membres sont nommés par le roi pour un mandat de quatre ans renouvelable. La Commission de sécurité du Majlis, devrait remettre un rapport préalable en vue d'un vote de l'Assemblée, à valeur seulement consultative cependant.

Depuis plusieurs années, une partie de la presse locale appelle à une réforme du droit de la nationalité. Les arguments mobilisés relèvent d'une part du droit international, des droits de l'Homme, et d'autre part, d'une discrimination entre les sexes. Ainsi, un article publié dans le quotidien Arab News, de la chroniqueuse Sabria Jawhar, analyse l'historicité de la législation actuelle, comme une discrimination afin de « protéger les normes et les traditions saoudiennes »⁷⁸. Sabria Jawhar appelle à une réforme en profondeur, au nom d'une législation qui garantisse à chaque enfant « de sang saoudien » les mêmes droits.

Certaines femmes mobilisent l'argument religieux : « On ne peut choisir ses parents ou sa famille, mais notre partenaire est quelqu'un que Dieu nous a donné la liberté de choisir »⁷⁹.

Au contraire, des membres de la Choura se sont exprimés contre le projet de réforme, comme le juriste Fahd al-Anzi : « le mariage d'une femme saoudienne à un non saoudien est son choix, donner la nationalité à son enfant ne l'est pas »⁸⁰. En outre, des personnes opposées à la réforme ont lancé l'hashtag, retweeté par près de 200 000 personnes :

⁷⁷ Convention internationale des droits de l'enfant, Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989.

⁷⁸ Arab news, Sabria S. Jawhar, "Saudi citizenship rules need a review", October 14, 2016.

⁷⁹ Saudi Gazette, "Managed marriages: Women's empowerment and social justice", 2015.

⁸⁰ Saudi Gazette, "Children of Saudi mothers and foreign fathers may be given nationality", February 2018.

« #Les_membres_de_la_Choura_ne_nous_représentent_pas »⁸¹. En effet, il semble qu'une partie de la société craint que ceux qui sont perçus comme n'étant pas de « vrais » Saoudiens viennent concurrencer les nationaux sur le marché du travail.

En conclusion, le programme économique Vision 2030 s'attache à faire le récit d'une société de traditions et d'histoire : « une société dynamique, une économie prospère et une nation ambitieuse »⁸². Si le facteur religieux pouvait être auparavant le marqueur identitaire le plus fort (musulman puis saoudien), l'arrivée au pouvoir du nouveau prince héritier tend à mettre en exergue la nationalité comme premier facteur identitaire. Les femmes semblent jouer une place importante dans ce processus.

Par ailleurs, les réformes du statut des femmes, provoquent de vifs débats au sein de la société qui exprime parfois son rejet, comme nous l'avons vu au sujet de la transmission de la nationalité par la mère. L'une des raisons, outre le conservatisme religieux, serait la transformation du modèle familial. Si les valeurs familiales semblent être très importantes en Arabie saoudite, il est aussi intéressant de consulter le nombre de divorces par an. En 2001, le royaume comptait 18 000 divorces pour 61 000 mariages, soit une séparation dans 29% des cas⁸³. En 2017, 40% des mariages se concluait par un divorce⁸⁴. A cet égard, un article du quotidien Saudi Gazette mettait en cause l'influence de la culture urbaine et des nouvelles technologies, mais aussi la montée du travail chez les femmes, pour expliquer ces chiffres⁸⁵.

En outre, l'introduction d'une nouvelle politique publique en matière de loisirs pose la question de l'injonction d'une nouvelle orthopraxie du divertissement et donc des limites de ses supports. En outre, si nous considérons les deux définitions du terme « divertissement », celle d'un amusement ludique ou en revanche celle d'une activité frivole pour se détourner du réel, il semble que l'enjeu du divertissement soit au cœur de la problématique de la dépolitisation en Arabie saoudite. L'Autorité Générale du Divertissement fait du « bonheur » et du « bien-être » son objectif principal : pour maintenir ses sujets dans une douce fiction ?

Pourtant, l'accès au divertissement pourrait également renforcer les inégalités : les exclus du monde du travail pourraient être également bannis de celui des loisirs. En effet, si les autorités n'ont pas apporté de réponse sur le coût des activités de divertissement, se pose la question de la véritable catégorie sociale destinataire de cette politique. Le renforcement des inégalités et la paupérisation d'une partie de la population sont à terme des facteurs de revendications.

⁸¹ Revue de presse de l'Ambassade de France à Riyad, 8 février 2018.

⁸² Site officielle du programme Vision 2030. URL : <http://vision2030.gov.sa/en>

⁸³ FOURMONT-DAINVILLE, Guillaume, *Géopolitique de l'Arabie saoudite*, Ellipse, 2005.

⁸⁴ Saudi Gazette, "A rundown on reasons for rising divorce rate in Saudi", January 18, 2018.

⁸⁵ Il est à noter que les femmes ne peuvent obtenir le divorce sans le consentement de leur époux.

**Partie II. Des réformes pour la jeunesse qui
constituent un levier politique : vers une réforme de
l'exercice du pouvoir ?**

Partie II. Un levier politique : vers une réforme de l'exercice du pouvoir ?

■ Chapitre 1. Réformer la collégialité du pouvoir : vers l'instauration d'une monarchie autocratique ?

1- L'exercice du pouvoir en Arabie saoudite : un système collégial fragile

L'Arabie saoudite est une monarchie dynastique où le souverain est le premier de ses pairs. La famille royale, de même que dans les autres pays du CCG, domine l'ensemble des attributs du pouvoir, répartis entre différents clans. Après deux premières expériences étatiques, la première au milieu du XVIII^e siècle (1744-1818), la seconde au XIX^e siècle (1823- 1891), ayant débouchées sur des guerres fratricides, la troisième séquence étatique du royaume⁸⁶, sous le règne d'Abdelaziz ben Abderrahmane Al Saoud (1902 – 1953) fondateur du royaume saoudien moderne, s'est efforcée d'associer les différents clans dans la gestion du pouvoir.

Le premier Etat saoudien était fondé sur une transmission agnatique du pouvoir, c'est à dire au plus proche parent masculin. Selon le politologue Nabil Mouline, cette modalité de transmission est en adéquation avec la sédentarité du clan Al Saoud⁸⁷. Le caractère tribal de la seconde expérience étatique se traduit par l'introduction d'une transmission horizontale du pouvoir selon le modèle adelphique, de frère en frère. Cependant, les luttes intestines entre les différents clans débouchent sur des instabilités répétées et des affrontements. L'Etat, comme entité indivisible, est alors fragilisé lors de chaque succession.

Durant la troisième période, le règne du roi Saoud (1953-1964) consacre les modalités de succession adelphique, avec la mise en place d'une multi-dominance répartissant les pouvoirs entre les fils Abdelaziz. A la fin de son règne, le roi Saoud va chercher à privilégier ses fils dans la descendance. Mais l'émergence de différents mouvements d'opposition, notamment celui du projet constitutionnaliste dirigé par le prince Talal, met un terme à cette initiative. Grâce au soutien de ses frères, le roi Fayçal (1964-1975) parvient ensuite à imposer son autorité sur Saoud et le fait destituer. Fayçal s'appuie sur le clan des Soudayri, composé des sept fils de la quatorzième épouse du roi Abdelaziz, Hassa bint Ahmed al-Soudayri. Les membres de ce clan occupent les postes clés de l'administration royale : Sultan (1928-2011) se voit octroyer le ministère de la Défense, Salman (2015-) devient gouverneur de Riyad, tandis que le prince Nayef (1934-2012) occupe le poste de ministre de l'Intérieur. Nabil Mouline note que ce resserrement

⁸⁶ Le troisième Etat saoudien, né en 1926, devient le « Royaume d'Arabie saoudite » en 1932 après la victoire militaire d'Abdelaziz Ibn Saoud sur la famille Hachémite du chérif Hussein, gardiens des lieux saints de Médine et de la Mecque.

⁸⁷ MOULINE, Nabil, « Pouvoir et transition générationnelle en Arabie Saoudite », *Critique internationale*, 2010/1 (n° 46), p. 125-146. DOI : 10.3917/cii.046.0125. URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2010-1-page-125.htm>

autour du clan Soudayri va constituer une *asabiyya*, un esprit de faction, défini par l'historien et philosophe Ibn Khaldoun (1332-1406) comme le cœur des relations de pouvoir et de domination.

Le roi Fahd (1982-2005) est le premier souverain saoudien à formaliser le processus de succession avec la proclamation de la Loi fondamentale en 1992. Elle marque la première mise à l'écrit de l'organisation des pouvoirs dans le royaume. Au moment de fortes divisions au sein de la famille royale et des revendications du groupe de la Sawha lors de la deuxième guerre du Golfe (1990-1991), le texte prévoit que seuls les fils du roi Abdelaziz Ibn Saoud et ses petits-fils, pourront accéder au pouvoir, sans préciser davantage l'ordre de succession.

Créé en 2006 selon l'initiative du roi Abdallah (2005-2015), et, composé de fils et petits-fils d'Abdelaziz ibn Saoud, le Conseil d'Allégeance est chargé de préciser les modalités de succession et de désigner les héritiers au trône. Il s'agit d'œuvrer à rétablir le système de multi-dominance afin d'endiguer le pouvoir du clan Soudayri. Le Conseil d'Allégeance a donc pour dessein d'assurer le contrôle de la transmission du pouvoir, pour qu'elle ne favorise pas un clan familial en particulier et qu'elle ne perturbe pas le principe de collégialité du pouvoir, pensé par le fondateur du royaume Ibn Saoud comme une monarchie dynastique et non une monarchie absolue.

2- Le règne du roi Salman (2015-) ou la consécration de sa descendance

Né en 1935, le roi Salman ben Abdelaziz Al Saoud (2015-) est le 26^e fils du fondateur du royaume, Ibn Saoud (1902-1953). Il succède à son demi-frère Abdallah le 23 janvier 2015.

Le règne du roi Salman apparaît comme une rupture dans la gestion du pouvoir. Son organisation, après la mort d'Abdelaziz Ibn Saoud, en 1953, se répartit entre ses fils, prenant en compte leurs différentes factions. Les considérations sécuritaires et de défense étaient traditionnellement placées sous l'influence du clan Soudayri, tandis que le domaine de politique étrangère était dominé par le clan Al Fayçal. Outre la remise en cause de la gestion collégiale du pouvoir, le roi Salman privilégie sa propre descendance.

Le début de son règne est marqué par le renvoi des fils et des alliés de son défunt frère : les princes Mutaïb et Turki, respectivement à la tête de la Garde Nationale et gouverneur de Riyad, sont écartés. Le prince Mohamed bin Nayef, fils du roi Nayef ben Abdelaziz al-Saoud (1933-2012) est désigné prince héritier. Il est par ailleurs nommé vice-premier ministre et conserve ses fonctions de ministre de l'Intérieur. Cette nomination, qui marque une transmission du pouvoir aux petits-fils d'Abdelaziz Al Saoud, va pourtant à l'encontre du décret royal de 2014. Avant sa mort, le roi Abdallah avait négocié avec les membres de la famille la nomination de Moqrin, plus jeune fils du roi Abdelaziz Ibn Saoud, comme prince héritier. Ce dernier avait gagné l'appui du Conseil d'Allégeance. Son éviction entre en conflit avec les attributions de cette dernière en matière de choix successoral et rompt avec une tradition de consensus.

Par ailleurs, Salman consacre l'ascension de son propre fils, Mohammed ben Salman qui est nommé vice-prince héritier, ministre de la Défense et président du Conseil des Affaires économiques et sociales en 2015.

Salman est également à l'origine de l'introduction de technocrates au sein du gouvernement. En ce sens, la nomination à la tête du ministère des Affaires étrangères (MOFA) d'Adel al Jubeir, le 19 avril 2015, en est un exemple significatif. Né à Al Majmaa, au nord de Riyad, Adel al Jubeir (1962-) n'est pas membre de la famille royale. Il étudie à l'université Georgetown aux Etats-Unis et devient ambassadeur à Washington en 1987.

La remise en cause des principes collégiaux et de succession adelphique pose la question d'un resserrement vertical du pouvoir autour de la propre descendance du roi, confirmée par l'éviction du prince héritier Mohammed ben Nayef, par le décret royal du 21 juin 2017, et signe la fulgurante ascension du fils du roi, Mohammed ben Salman.

■ Chapitre 2. L'ascension de Mohammed ben Salman ou le resserrement vertical du pouvoir

Surnommé le « prince bédouin », réputé « fils préféré du roi », Mohammed ben Salman est aussi décrit comme une personne aux puissantes connections tribales et doté d'un caractère impulsif⁸⁸. Il est le fils aîné de la troisième épouse du roi, Fahda bint Falah du clan des al-Hithalayn. Il s'agit du clan le plus influent de la grande tribu du Nedj des Ajman.

Il choisit de se mettre au service de son père, le roi Salman, alors gouverneur de la capitale et devient son conseiller particulier lorsque son père est nommé ministre de la Défense en novembre 2013. Celui-ci étant nommé prince héritier en juin 2012, Mohammed ben Salman reste auprès de lui en temps que conseiller spécial, avant d'être promu chef de cabinet, le 2 mars 2013, en remplacement de Saoud bin Nayef Al Saoud. Le 24 avril 2014, Mohammed ben Salman est nommé ministre d'Etat. Bien que sans portefeuille, sa nomination lui permet d'assister au Conseil des ministres.

Le 21 juin 2017, Mohamed ben Salman est nommé prince héritier par son père, devenu roi en 2015. A cette occasion, il est également nommé vice-premier ministre et garde ses fonctions de ministre de la Défense qu'il a acquis le 23 janvier 2015. Il préside par ailleurs le Conseil des Affaires économiques et de développement et prend en charge l'ensemble des dossiers économiques, dont la mise en œuvre du plan de réformes Vision 2030. En mai 2015, Mohammed ben Salman prend la tête du conseil de la compagnie nationale pétrolière Aramco.

⁸⁸ DAZI HENI Fatiha, *L'Arabie saoudite en 100 questions*, Tallandier, Paris, 2017.

1- Politique intérieure : réformes des institutions politiques et économiques

Après son intronisation, le roi Salman entreprend une série de réformes institutionnelles. Deux nouveaux organes de gouvernance voient le jour : le Conseil des Affaires politiques et de sécurité, placé sous la direction du prince héritier de l'époque, Mohammed ben Nayef ; le Conseil des Affaires économiques et de développement, présidé par Mohammed ben Salman.

La promotion de Vision 2030 s'accompagne dans le même temps de la réorganisation de certains portefeuilles ministériels. Plusieurs institutions élargissent leurs compétences. La création du ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Ressources minières, en remplacement du ministère du Pétrole et des ressources minérales, en est une illustration. Ce remaniement est le plus important en matière d'énergie depuis 1975. Par ailleurs, trois agences sont créées en 2015 : l'Autorité générale pour la culture, l'Autorité générale pour le divertissement et l'Autorité générale pour les sports.

Comme le prince héritier de la Fédération des Emirats arabes unis et ministre de la Défense, Mohamed Ben Zayed Al Nahyan, Mohammed ben Salman entend miser d'abord sur une légitimité politique tirée d'un autoritarisme vertical et associée à une figure charismatique. Il s'agit également de rejeter toute forme d'islam politique.

Depuis la mort, en 2004, du père fondateur de la Fédération des Emirats, Cheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan (1918-2004), son fils Khalifa bin Zayed Al Nahyan (1948-) exerce les fonctions de président de la Fédération qui regroupe sept émirats (Abou Dhabi, Dubaï, Ajman, Sharjah, Fujairah, Ras El Khaima, Oum Al Qaiwain). Cependant, son accident cardio-vasculaire de janvier 2014 signe son absence de la scène publique. C'est son frère, Cheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan (1961), prince héritier d'Abou Dhabi et ancien chef d'état-major des armées, qui dirige le pays. En 2015, il renforce son pouvoir en plaçant ses proches à des fonctions importantes. Il procède également à la fusion d'entités stratégiques placées sous son autorité, comme la fusion de la Banque nationale d'Abou Dhabi et de la First Gulf Bank, en juillet 2016. Le vice-président de la Fédération, premier ministre et ministre de la défense, Mohammed bin Rached Al Maktoum (1949-), se voit, lui, cantonner à ses fonctions d'émir de Dubaï.

Le resserrement du pouvoir autour de la descendance de Salman s'est traduit, le 4 novembre 2017, par une série d'arrestations de princes. Sous-couvert de la lutte contre la corruption, il s'agissait d'éliminer les opposants politiques et de consolider son pouvoir. La concentration des pouvoirs en la personne de Mohammed ben Salman n'est pas sans critiques, il cumule les positions de haut rang écartant les autres membres de la famille royale.

2- Une forte activité diplomatique et militaire sur les terrains extérieurs

L'arrivée au pouvoir de Mohammed ben Salman s'est accompagnée d'une recrudescence de l'activité diplomatique et militaire de l'Arabie saoudite, redéfinissant la politique régionale de celle-ci.

Le pays est l'un des soutiens historiques de la cause palestinienne. Chef de file d'une résolution du conflit israélo-palestinien entre 1947 et 1981, Riyad avait activement appuyé les différentes initiatives de paix, notamment en 1981 sous le règne du roi Fahd et en 2001 avec l'Initiative Arabe de paix, sous le règne du prince Abdallah. Cette dernière prévoyait la normalisation des relations avec Israël en échange de la création d'un Etat palestinien dans le cadre des frontières de 1967, et avec Jérusalem-Est pour capitale. Cependant, à partir de 2011, le règne du roi Abdallah (2005-2015) a vu opérer un rapprochement avec l'Etat hébreu sur la base d'un même intérêt, celui de contenir l'influence régionale iranienne en Syrie, au Liban mais aussi au Yémen et en Irak. Dans ce contexte, les consultations officieuses se sont multipliées.

Sans provoquer pour le moment de revirement stratégique, la nomination de Mohammed ben Salman comme prince héritier, a entraîné l'introduction d'un discours plus affirmé sur les relations saoudo-israéliennes. En marge de sa visite aux Etats-Unis en avril 2018, le prince s'est prononcé sur « le droit pour l'Etat hébreu à disposer d'un territoire », lors une interview accordée au magazine américain, *The Atlantic*⁸⁹. Le prince ajoutait à cette occasion que son pays, et de manière plus générale les pays du Conseil de Coopération du Golfe et Israël, partageaient de nombreux intérêts communs. En ce sens, en mars 2018, les vols commerciaux israéliens ont été pour la première fois autorisés à survoler le territoire saoudien après deux années de pourparlers. Cette tendance se retrouve également dans la presse saoudienne. Ainsi, le 13 mai 2018, le quotidien *Al-Watan* publie une tribune nommée « Aux côtés de qui faut-il prendre position : l'Iran ou Israël ? »⁹⁰. Le 15 mai 2018, *Al-Jazirah* publie également l'article de Mohamed Al Cheikh intitulé « Oui, je serais du côté d'Israël si l'Iran est bombardé »⁹¹.

Ce rapprochement rencontre toutefois des limites lorsqu'est évoquée la question palestinienne. Aussi l'annonce du transfert de l'Ambassade américaine à Jérusalem, en décembre 2017, a été vivement critiquée par l'Arabie saoudite. En outre, suite aux déclarations de son fils, le roi Salman a, dès le 4 avril 2018, réaffirmé son soutien à une solution à deux Etats. En mai 2018, à la suite des violents affrontements à Gaza entre manifestants palestiniens, protestant contre l'inauguration de l'Ambassade américaine à Jérusalem, et des militaires israéliens, le roi Salman a réitéré publiquement son soutien au peuple palestinien.

Ce rapprochement avec l'Etat hébreu n'est pas sans susciter de vifs débats au sein de la société saoudienne, qui soutient largement les droits du peuple palestinien au nom d'une identité arabe et islamique. La remise en cause, encore embryonnaire, du soutien historique de l'Arabie saoudite à la cause palestinienne serait donc périlleux pour le pouvoir saoudien.

⁸⁹ *The Atlantic*, "Saudi Crown Prince: Iran's Supreme Leader 'Makes Hitler Look Good'", Jeffrey Goldberg, April 2, 2018.

⁹⁰ Revue de presse de l'Ambassade de France, 13 mai 2018.

⁹¹ Revue de presse de l'Ambassade de France, 15 mai 2018.

Autre terrain de conflit où l'Arabie saoudite s'est engagée depuis 2015 : le Yémen. Riyad est à l'initiative d'une coalition de neuf pays arabes (Emirats arabes unis, Bahreïn, Koweït, Qatar, Jordanie, Egypte, Soudan, Maroc), qui fait suite à l'appel du président yéménite Hadi après la prise de Sanaa par les rebelles Houthis. Dans un contexte régional de rivalité saoudo-iranienne sur les différents théâtres d'affrontement au Moyen-Orient, il s'agit officiellement pour l'Arabie saoudite de rétablir le pouvoir du président légitime et d'éradiquer la présence de l'Iran⁹². Cependant, l'enlisement du conflit représente un coût majeur pour le gouvernement saoudien. En ce sens, les rumeurs d'un retrait saoudien du conflit yéménite, sur la base de dépenses engagées jugées trop importantes, avaient alimenté la presse panarabe et internationale au mois d'août 2017⁹³.

En outre, le prince Mohammed ben Salman joue un rôle central dans la crise qui oppose le Qatar aux pays dits du « blocus », à savoir l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, Bahreïn et l'Egypte. Depuis le 5 juin 2017, ces derniers ont rompu leurs relations diplomatiques avec Doha, dénonçant le soutien du Qatar au terrorisme et ses liens avec l'Iran. Au-delà d'un retournement soudain contre le Qatar pour les motifs énoncés ci-dessus, et au vu des liens de longue date de certains Etats du Golfe avec l'Iran, en premier lieu Dubaï et Oman, nous assistons à un resserrement du Conseil de Coopération du Golfe autour de Mohammed ben Salman et du prince héritier de Emirats arabes unis, Mohammed ben Zayed Al Nahyane.

3- Une contestation religieuse et politique protéiforme

La dégradation des indicateurs socio-économiques et les changements de paradigme de l'exercice du pouvoir pourrait rendre plus sensible le royaume à une contestation interne. A cet égard, il existe une opposition protéiforme dans le pays bien que les partis politiques et les grèves soient interdits depuis 1932 et 1956. Depuis 2014, une activité organisée de manière collective peut être passible de répression pour terrorisme.

La crainte d'une perturbation de l'ordre politique et social saoudien par des mouvements islamistes semble permanente. Dans les années 1970, le mouvement du Réveil islamique (*Sahwa al islamiyya*), un groupe hybride issu d'un mélange entre le wahhabisme saoudien et l'islamisme politique des Frères musulmans, et qui côtoie plusieurs tendances doctrinales, du quiétisme au djihadisme révolutionnaire, s'érige contre la famille régnante. Il dénonce l'instrumentalisation et l'assujettissement de la religion au politique.

L'Arabie saoudite avait dans un premier temps permis aux Frères musulmans de trouver refuge dans le royaume après une forte répression en Egypte dans les années 1950. Ces derniers, qui vont alors investir le système éducatif et les médias dans les années 1970, critiquent d'abord la politique éducative du royaume, notamment le recours à des professeurs étrangers.

Dans les années 1980, les critiques de la Sahwa prennent une nouvelle ampleur dans un contexte économique difficile, celui du choc pétrolier des années 1980 et le début de la guerre du Golfe. Les revendications concernent avant tout les réformes politiques, notamment la création d'un

⁹² Pour une présentation détaillée du conflit yéménite, lire l'ouvrage de Laurent Bonnefoy : *Le Yémen: De l'Arabie heureuse à la guerre*, Fayard, Paris, 2017.

⁹³ L'Orient-Le Jour, « Mohammad ben Salmane aurait exprimé sa volonté de sortir du conflit yéménite », 24 août 2017.

organe consultatif. Le mouvement galvanise plusieurs franges du clergé religieux wahhabite et déstabilise le pouvoir royal. L'occupation de la grande mosquée de la Mecque, l'année même de la révolution iranienne, représente un tournant dans les relations entre les autorités saoudiennes et les islamistes, qui se caractérisent par une forte répression.

Le caractère impie de la famille royale est souvent mis en exergue pour sa coopération avec les Etats-Unis. Lors de la guerre du Golfe de 1990-1991, des manifestations dénoncent la présence de soldats américains déployés dans le royaume. Cependant, il s'agissait également de réclamer la liberté d'expression, le respect des droits humains, la fin de la corruption ou encore le développement de l'Etat providence. La réponse du pouvoir saoudien se formalisera par la promulgation de la Loi fondamentale, en 1992. Puis, à partir de 1993, d'une grande vague d'arrestations.

Contrairement au mouvement révolutionnaire égyptien de 2011, l'Arabie saoudite n'a pas vu de manifestations de rue dans l'ensemble du pays. Ce sont avant tout des chiites saoudiens qui descendent dans les rues à Awamiya, Hofuf, Qatif, Satwa⁹⁴. Ils protestent contre leur marginalisation, la répression dont ils sont victimes et pour la reconnaissance officielle de l'islam chiite. Les protestations sont menées par Nim Al-Nimr, un cheikh chiite, exécuté en 2016. Toujours en 2011, le 23 février, trois pétitions réclament respectivement, une répartition plus juste du pouvoir dans le sens d'une monarchie constitutionnelle, l'élection des membres du Parlement saoudien, une adéquation entre l'âge moyen des ministres et des parlementaires avec la jeune population. La même année, le roi Abdallah (1924-2015) annonçait une série de mesures sociales : la création d'une allocation au chômage, la mise en place d'un salaire minimum dans le secteur public, la création massive d'emploi ou encore la construction de logement, subventionnée par l'Etat.

Depuis 2009, la contestation prend aussi la forme d'un mouvement anticorruption qui s'est organisé suite aux inondations meurtrières qui ont frappé Djeddah en 2009, 2011 puis 2015, mettant en cause les infrastructures obsolètes et une mauvaise prise en charge des victimes dans les zones sinistrées. Ainsi, ce mouvement a regroupé différents réseaux de militants, des islamistes, des activistes en faveur de la conservation des monuments. Ils dénonçaient la corruption de la municipalité de Djeddah qui aurait négligé le système d'évacuation des égouts. L'affaire prit une telle ampleur que le roi Abdallah se verra dans l'obligation de mettre en place une commission d'enquête qui condamnera plusieurs fonctionnaires de la ville.

Par ailleurs, de véritables rivalités de palais mettent sous tension le consensus politique. En 2015, la presse relatait les différences entre Mohammed ben Salman et Mohammed ben Nayef, un phénomène rare. En 2016, une pétition écrite par un petit-fils d'Abdelaziz exigeait l'abdication du roi Salman. La lettre encourageait les treize fils survivants du roi Ibn Saoud à rassembler leurs forces pour renverser Salman. Ce genre d'entreprise n'avait pas été engagée depuis 1964, lors du renversement du roi Saoud par Fayçal.

⁹⁴ Les populations chiites sont majoritairement concentrées dans la province orientale de Ach-Charqiya, une région riche en hydrocarbures. Le mouvement islamiste chiite saoudien est né en Irak dans les années 1950 à Najaf et Kerbala. Il était dans un premier temps affilié au mouvement Shirazi, du nom de Mohamed Al-Shirazi, un ayatollah irakien. En 1991, il prend le nom de Mouvement réformiste saoudien.

En outre, le compte twitter @Mujtahed⁹⁵, suivi par 2,12 millions d'internautes, diffuse des intrigues sur la famille régnante et contribue à alimenter le débat public sur les rivalités de pouvoir.

Pour conclure, le plan de réformes Vision 2030 s'accompagne d'un resserrement vertical du pouvoir autour de la descendance du roi Salman. Le cumul des portefeuilles en la personne du prince hériter de même que l'éviction des adversaires politiques, ainsi qu'un activisme redoublé sur la scène régionale et internationale, consacrent une modalité plus autoritaire de la prise de décision. Ainsi, si une opposition ou une contestation semble bien réelle, elle ne débouche pas sur une ouverture politique. Selon le politologue australien Daryl Champion⁹⁶, les mouvements de contestation qui interviennent dans le royaume depuis les années 1990 réussissent peu ou mal pour deux raisons principales : leur faible ancrage social et leur incapacité à s'organiser collectivement.

La verticalité du pouvoir pose par ailleurs la question de la descendance des rois d'Arabie après le règne de Mohammed ben Salman. Ce dernier a quatre enfants, dont deux fils. La succession de père en fils se formalisera-t-elle, ou bien à Mohammed ben Salman succédera l'un de ses frères ? Par ailleurs, le resserrement du pouvoir s'accompagne d'une technocratisation de certaines fonctions politiques. Ainsi, l'Arabie, pourrait être de moins en moins « saoudite » dans l'exercice des fonctions politiques.

En outre, à l'image du resserrement du pouvoir au niveau national, s'observe un resserrement du pouvoir au niveau régional. La mise au ban du Qatar, depuis le 5 juin 2017, représente une crise majeure pour le Conseil de Coopération du Golfe dominé par le duo Riyad-Abou Dhabi. C'est un message fort envoyé par l'Arabie saoudite aux Etats de la péninsule qui voudraient s'affranchir de sa ligne politique, économique ou géopolitique. Le royaume développe par ailleurs avec son partenaire émirien de nouveaux organes de coopération politique, économique et militaire, mais aussi culturelle et éducative, qui tendent à remettre en cause le CCG.

⁹⁵ @Mujtahed : <https://twitter.com/mujtahidd>

⁹⁶ CHAMPION, Daryl, *The Paradoxical Kingdom: Saudi Arabia and the Momentum of Reform*, Hurst, London, 2003.

■ **Chapitre 3. Le pacte fondateur entre la famille Saoud et le clergé wahhabite : vers une évolution de l'idéologie religieuse ?**

L'Arabie saoudite est un Etat religieux dont la légitimité et l'identité trouvent leur fondement dans une forme particulière de l'islam, le wahhabisme, interprétation rigoriste des textes de l'islam que nous définirons plus loin. Le Coran et la Sunna sont considérés comme la Constitution d'un royaume où près de 85% de la population autochtone est sunnite⁹⁷.

L'Etat saoudien repose lui-même sur l'alliance historique de la dynastie des Saoud avec les descendants du prédicateur Mohammed Abdel Wahhab, scellée en 1744. Ce pacte aurait institué un pouvoir bicéphale. Selon Stéphane Lacroix, « les oulémas, héritiers d'Abd Al Wahhab et dépositaires de son message, seraient en charge de l'interprétation religieuse et de la définition des normes sociales, tandis qu'aux princes de la dynastie des Saoud échoirait la tâche de gouverner »⁹⁸.

1- Les Al Saoud et le wahhabisme : un contrat social historique au fondement de l'identité du royaume

La doctrine wahhabite s'inspire de la quatrième école sunnite de l'islam, le hanbalisme fondé par le théologien Ibn Hanbal (780-855). Ce dernier est l'architecte de ce que l'on appelle les traditions rigides de la religion musulmane, bannissant l'interprétation (*ijtihad*) et ne privilégiant que les hadiths forts de la sunna. Contrairement au hanbalisme, le wahhabisme prétend au monopole de la vérité islamique et dénonce de manière virulente le soufisme et le chiisme, considérés comme idolâtre et adorateur. Il s'agit pour les wahhabites de revenir au message fondateur du temps des pieux ancêtres de l'islam, des compagnons du prophète Mohammed, et de purifier le dogme islamique de toute interprétation et innovation humaine.

Le terme « wahhabisme », dérivé du nom de son prédicateur, est cependant utilisé exclusivement par ses détracteurs. Il est ensuite repris par les diplomates occidentaux pour décrire une nouvelle réalité politique et militaire. Les wahhabites se désignent eux-mêmes par le terme de *muwwahhidûn* ou les défenseurs du message de l'unicité divine.

Mohammed Ibn Abd al-Wahhab (1703-1792) est originaire d'une population sédentaire du Nejd appartenant au groupe tribal des Banu Tamim. Il établit en 1722 avec Mohammed Ibn Saoud, émir contrôlant la ville de al-Dir'iyya, une alliance politico-religieuse. Cet accord permettra la diffusion de l'idéologie wahhabite et la légitimité politique durable de la famille Saoud, en réponse à une certaine technocratisation de l'islam par les sultans ottomans. Ce pacte inaugurerà

⁹⁷ Fiche pays « Arabie saoudite », site internet du Ministère de l'Europe et des Affaires des étrangères.

⁹⁸ LACROIX, Stéphane. « L'Arabie saoudite : un magistère sur l'islam contesté », *Pouvoirs*, vol. 152, no. 1, 2015, pp. 43-52.

l'assise du pouvoir politique des Saoud et l'unification de la population du Nejd. Le wahhabisme devient l'instrument de la centralisation politique, économique et territoriale du futur royaume saoudien. Les successeurs de Mohammed Abdel Wahhab sont les Al Cheikh, littéralement « ceux de la famille du maître », et occupent encore aujourd'hui des postes importants : Abdellatif bin Abdelaziz Al Cheikh est l'actuel ministre des Affaires islamiques ⁹⁹.

Le pacte est au cœur de l'identité saoudienne et apparaît comme le garant de la légitimité de la famille royale. Ainsi, le 20 novembre 1979, lorsque des islamistes saoudiens prennent en otage des pèlerins dans la Grande mosquée de la Mecque, l'envoi de troupes armées dans ce lieu saint de l'islam doit se justifier auprès de la population par un appui idéologique de l'establishment religieux. Le roi Khalid (1913-1982) convoque alors le clergé wahhabite afin de recueillir un avis juridico-religieux. Les *fatwas* prononcées se sont caractérisées par un rappel de la légitimité de la famille Al Saoud à laquelle la population doit une obéissance absolue en toute circonstance, le souverain saoudien étant le guide de la communauté des croyants et le seul détenteur légitime du pouvoir.

A partir des années 2000, face au mouvement al Qaeda, le politologue Nabil Mouline parle du « réajustement doctrinal » du wahhabisme¹⁰⁰. Pour condamner et décrédibiliser les mouvements violents se réclamant de l'islam, les arguments mobilisés par les clercs du royaume comparent les attentats terroristes à des actes relevant de la période préislamique (*jahiliyya*), qui est définie dans la religion musulmane comme une période d'ignorance et d'impiété par excellence.

En outre, l'establishment religieux opère une mise à distance du concept théologique du califat, l'idée de l'unité originelle de la communauté des croyants au sein du califat étant un discours mobilisé par le mouvement al Qaeda. Au contraire, plutôt que sur la nature de l'Etat en lui-même, il s'agit d'insister sur la préservation de la stabilité de l'Etat, afin de pouvoir accomplir ses devoirs religieux. Dans le domaine de l'éducation, la révision des manuels scolaires introduit la notion d'islam « modéré », un terme qui a fait son apparition dans le lexique wahhabite.

2- La promotion d'une nouvelle orthodoxie religieuse ?

Au cœur de sa diplomatie d'influence, la diffusion du wahhabisme a largement entaché l'image de la monarchie à l'international depuis 2001, perçue comme un vecteur de la propagation du djihadisme. Cette image dégradée a eu pour conséquence une remise en cause du leadership religieux de l'Arabie saoudite. Une hégémonie par ailleurs contestée par l'Iran, puissance régionale concurrente, ou encore l'Egypte, dont l'université Al-Azhar est un centre spirituel majeur de l'islam sunnite.

Sur le plan international, le roi Salman et son fils ont entrepris d'améliorer l'image du royaume. Il s'agit de promouvoir l'Arabie saoudite comme le nouveau leader d'un islam modéré et de la lutte antiterroriste au sein des pays musulmans. Membre de la Coalition internationale contre Daech, depuis sa formation en août 2014, l'Arabie saoudite a annoncé le 15 décembre 2016 la

⁹⁹ Se référer à l'Annexe 1.

¹⁰⁰ MOULINE, Nabil, *Les clercs de l'islam*, Presses universitaires de France, 2011.

création d'une Coalition islamique de 34 pays destinée à combattre toute organisation terroriste par des opérations militaires.

Dans une interview accordée par le prince héritier à la revue américaine *The Atlantic*, le 2 avril 2018, ce dernier déclarait : « Nous avons des musulmans chiites et sunnites mais nous n'avons pas de wahhabisme »¹⁰¹. Quelques semaines plus tôt, le prince défendait, sur la chaîne américaine CBS News, un islam « modéré » rejetant un islam « rigoriste », dans le but de mettre un terme « aux souffrances de la population saoudienne », notamment des jeunes. Il mettait alors en cause les déviances de l'idéologie religieuse qui ont prospéré dans le royaume depuis 1979 : sa génération aurait été victime depuis cette date du pacte social rigoriste qui s'est répandu dans le royaume après la révolution iranienne. Le prince se veut empathique et insiste longuement sur le fait qu'il partage la même frustration que la jeunesse saoudienne, privée de loisirs et de divertissement.

Il s'agit également de véhiculer un discours modéré via l'instance qu'est la Ligue islamique mondiale (LIM). Le prince héritier a imposé à la tête de l'organisation l'un de ses proches, Mohammed bin Abdelkarim Al-Issa. Le nouveau secrétaire général de la LIM a entrepris une série de visites dans plusieurs capitales européennes pour y délivrer un message d'ouverture et de tolérance. Le 22 avril 2018, il rencontrait le président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, le Cardinal Jean-Louis Tauran et signait avec lui un accord devant permettre une coordination entre leurs deux instances.

Pour conclure, le récit mobilisé par le prince héritier d'un retour à l'islam précédant la révolution islamique de 1979 repose sur une déformation historique. Nabil Mouline note que l'islam saoudien, qu'il qualifie d'« hanbalo-wahhabisme », du nom de la quatrième école sunnite fondée par le théologien Ahmad Ibn Hanbal (780-855), est caractérisé depuis le XVIIIe siècle par un dogme rigoriste. La nouvelle histoire religieuse promue par le prince correspond cependant aux attentes des partenaires de Riyad, pour qui la diffusion de l'idéologie wahhabite est dangereuse car « extrémiste ».

¹⁰¹ Interview de Mohammed ben Salman pour la revue *The Atlantic*, 2 avril 2018.

3- La limitation des pouvoirs du clergé wahhabite : vers la sécularisation du pouvoir saoudien ?

a) L'institutionnalisation des pouvoirs de la Muttawa

Parallèlement à cet activisme sur la scène internationale, Mohammed ben Salman mène des réformes au niveau national pour encadrer les déviances religieuses. Riyad a annoncé en 2016 une série de mesures en ce sens : la révision de la réglementation des droits et devoirs des imams et des prédicateurs afin de renforcer les contrôles des prêches (décembre 2016), la création d'un Centre mondial pour la lutte contre l'idéologie extrémiste (mai 2017) et, enfin, la mise en place d'une autorité religieuse chargée de veiller à la bonne interprétation des enseignements du prophète de l'islam (octobre 2017).

Cette remise en cause des prérogatives des clercs remonte aux années 1990, au moment de la contestation de la Sahwa. Les autorités réfléchissent dans ce contexte à de nouvelles formes de légitimité, mais également sur la façon de coopter les religieux qui ne font pas partie de l'establishment wahhabite. Le roi Abdallah prend par ailleurs plusieurs mesures pour endiguer les tendances salafistes, notamment dans le secteur judiciaire et étend le Conseil des oulémas aux quatre écoles sunnites, alors qu'initialement seule l'école hanbalite était représentée en son sein.

L'ère Salman se traduit, de ce point de vue, par une remise en cause plus franche de certaines prérogatives jusqu'alors dévolues aux religieux.

Le 11 avril 2016, le roi annonce la réduction des pouvoirs du Comité pour la promotion de la vertu et la prévention du vice (Muttawa), dont les agents ont en charge d'assurer le respect et l'application apparente de l'idéologie wahhabite dans la société saoudienne : les agents de la Muttawa ne peuvent plus contrôler les identités, entrer dans les lieux privés ou encore procéder à des arrestations.

Ces réformes font suite à une série de plaintes dénonçant les abus de pouvoir de la police des mœurs. En février 2016, des membres de la police religieuse avaient violenté une femme dans un centre commercial de Riyad. Si la Muttawa n'a pas disparu du paysage social et religieux et continue de surveiller le respect des coutumes et traditions islamiques dans l'espace public, ses pouvoirs se concentrent d'abord sur la lutte contre la consommation d'alcool et de stupéfiants, en collaboration avec les services de police spécialisés dans ce domaine.

b) La promotion du divertissement

La promotion du divertissement par le prince héritier ne répond pas exclusivement au double constat économique et social décrit plus haut, mais répond par ailleurs à la volonté de promouvoir une identité nationale moins structurée autour des valeurs islamiques. Les nouvelles offres gouvernementales en matière d'activités extra scolaires en sont un exemple significatif.

Si l'éducation et les activités extra scolaires restaient l'apanage du clergé wahhabite, les autorités saoudiennes ont progressivement créé des programmes éducatifs alternatifs.

La fondation Mohamed bin Salman bin Abdulaziz Charity Foundation (MISK Foundation), très active dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes, mais aussi, dans la promotion de la culture, de l'éducation et des médias, en est bon exemple. Par ailleurs, le cabinet de consulting dépendant du gouvernement, Tatweer Company for Educational¹⁰², encourage le développement des programmes éducatifs et artistiques autour des médias et de l'écriture.

Cependant, si aucune *fatwa* n'a été émise contre de tels programmes, les transformations voulues par les autorités rencontrent de nombreuses réserves. Lors de l'annonce de la création d'un opéra à Djeddah par le directeur de l'Autorité Générale du Divertissement, en février 2018, la presse rapporte les nombreuses critiques et démontre que la marche de manœuvre des autorités est limitée par l'influence des religieux, toujours bien réelle. Le grand mufti Abdel Aziz Al Cheikh, s'était insurgé en janvier 2017 contre la possible ouverture de cinémas dans le royaume et avait déclaré que « les concerts de chanteurs et le cinéma étaient une source de dépravation. Ils pourraient, en effet, montrer « des films libertins, obscènes, immoraux et athées, importés pour changer notre culture », et constitueraient « un appel à la mixité entre les sexes », ce qui « corrompra la morale et détruira nos valeurs »¹⁰³. Ainsi plusieurs questions restent en suspens après l'annonce de l'ouverture de cinéma. La question de la ségrégation de genre, officiellement en vigueur dans le royaume, ou encore la censure qui sera exercée sur les films, sont des questions auxquelles les autorités n'ont pas apporté de réponses officielles.

Pour conclure, le pouvoir cherche à réduire les prérogatives du clergé wahhabite. Cette initiative s'accompagne d'une refonte du socle de légitimité du pouvoir politique, afin de réduire sa dépendance vis-à-vis du religieux. Sur le plan international, Riyad semble soucieuse de plaire à ses partenaires occidentaux, qui associent non sans amalgame le phénomène du terrorisme à la tradition wahhabite. En outre, la promotion d'un islam dit modéré pose également la question d'une possible évolution et recomposition de la tradition religieuse wahhabite en interne.

Cependant, au-delà d'une médiatisation d'une Arabie saoudite tolérante, la monarchie n'a pas opéré d'inflexion majeure dans son utilisation du fait religieux comme outil de légitimation et d'influence. La religion reste un socle de légitimation incontournable pour le pouvoir. En effet, une autonomisation du pouvoir politique voudrait dire renégocier le pacte fondateur de 1744. Cette décision pourrait fragiliser les autorités, puisque la population reste en grande partie attachée à un islam conservateur comme en témoignent les nombreuses réactions négatives face à la programmation de certains événements culturels. Une telle autonomisation pourrait également ébranler le pouvoir au sens où la doctrine wahhabite ordonne aux musulmans d'obéir au pouvoir politique même si celui-ci est injuste. En outre, le motif religieux continue d'être un outil de répression des opposants, notamment de la société civile, dans le cadre de la lutte contre l'apostasie par exemple.

¹⁰² Site web du cabinet de conseil Tatweer Company for Educational.

URL : <https://www.t4edu.com/en/pages/view/Brief-on-T4edu>

¹⁰³ Source AFP, 14 janvier 2017

La nature du pouvoir reste elle autoritaire. Avant 2015, l'Etat saoudien semblait fondé sur un certain paternalisme politique où les autorités privilégiaient la cooptation via la redistribution de la rente pétrolière, plutôt que par la répression systématique. Les arrestations des militants des droits de l'homme en 2013, 2014, 2016 puis de manière plus massive en septembre 2017 et mai 2018 ont attesté de la transformation du régime saoudien.

Conclusion

Notre sujet nous a amené à réfléchir sur l'exercice du pouvoir en Arabie saoudite à la vue des changements économiques et sociaux. Il nous a porté à appréhender la question du contrôle du « progrès » par le pouvoir politique concernant le statut de la femme et de la jeunesse (ouverture religieuse et sociale, culture du divertissement). Le progrès devient ici un instrument pour conserver le pouvoir et s'adapter aux nouveaux paradigmes de la société.

La jeunesse du royaume, comme celle du restant du monde, a soif d'expériences immédiates et renouvelées, que ce soit par le biais des contacts horizontaux ou de sa connexion au monde à travers internet et les réseaux sociaux. Elle aspire à la liberté de voyager, de critiquer, de s'exprimer. Les différents supports de contestation que sont le cinéma, les chansons satiriques¹⁰⁴, les arts graphiques, sont autant d'outils qu'ils expérimentent. Les discussions ou controverses tolérées ne touchent cependant jamais à l'essence même du pouvoir politique. Depuis 2011, les espaces de contestation se sont fortement réduits. Comment et jusqu'où flirter avec la censure alors que la famille Saoud détient l'ensemble des services internet du pays ?

Notre analyse a révélé les tensions entre l'aspiration à des réformes libérales, et le maintien d'un modèle autoritaire et patriarcale. Ainsi, loin d'une révolution sociétale, les changements au sein du contrat social viennent systématiquement du haut.

Les vagues d'arrestations des défenseurs des droits de l'homme, dont de nombreuses femmes militantes, blogueuses, professeures d'université, mettent à mal le narratif d'une Arabie saoudite réformatrice. Elles sont autant d'épreuves pour les partenaires occidentaux de Riyad qui doivent composer avec un allié imprévisible. Sur twitter, le 2 août 2018, la ministre des Affaires étrangères canadienne s'alarmait des récentes arrestations des défenseurs des droits de l'homme et appelait à leur libération immédiate. En réponse, Riyad a gelé tous les échanges et les investissements avec Ottawa, a suspendu les vols de la compagnie aérienne nationale, et a rappelé ses étudiants participant à des programmes médicaux au Canada. Cette action démesurée est un avertissement : le royaume ne tolère aucune semonce concernant sa situation interne. Pourtant, l'économie saoudienne, caractérisée par la valorisation du pétrole sur les marchés mondiaux, est en interaction permanente avec ses clients internationaux.

L'année 2011 a représenté un moment opportun pour renégocier la relation entre le sujet et l'Etat, et n'a pourtant pas engendré de mouvement similaire aux révolutions des printemps égyptiens et tunisiens. L'actuelle remise en cause de l'Etat providence est un facteur pouvant provoquer des revendications imminentes. Quel serait la nature de ces mouvements et la réponse des gouvernants ? La transition générationnelle du pouvoir aux petits-fils d'Abdelaziz aura-elle un impact sur le caractère autoritaire de l'Etat ? Pourra-t-elle contenir une contestation protéiforme ? La gestion sécuritaire pourrait rencontrer ses limites. Car confronté à une jeune génération éduquée, connectée au monde, ayant des attentes économiques élevées, le royaume sera contraint de proposer un nouveau modèle de vie, de réduire les inégalités sociales et de garantir l'accès à l'emploi pour les femmes et hommes, afin d'être résiliente face aux défis futurs.

¹⁰⁴ Hisham Fageeh, Fahad Albutairi, *No women no drive*, October 2013. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=aZMbTFNp4wI>

Bibliographie et sources

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

BEBLAWI, Hazem, LUCIANI, Giacomo. *Nation, State and Integration in the Arab World*, Volume II: The Rentier State, Croom Helm, London, 1987.

BONNEFOY, Laurent, CATUSSE, Myriam. *Jeunesses arabes, Du Maroc au Yémen « loisirs, culture, politique »*, La Découverte, Paris, 2013.

CHAMPION, Daryl. *The Paradoxical Kingdom: Saudi Arabia and the Momentum of Reform*, Hurst, London, 2003.

DAZI-HENI, Fatiha. *L'Arabie saoudite en 100 questions*, Tallandier, Paris, 2017.

DAZI-HENI, Fatiha. *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Presses de Sciences-Po, Paris, 2006.

FOURMONT-DAINVILLE, Guillaume. *Géopolitique de l'Arabie saoudite. La guerre intérieure*, Ellipses, Paris, 2005.

LACROIX, Stéphane. *Les islamistes saoudiens. Une insurrection manquée*, Presses Universitaires de France, Paris, 2010.

LE RENARD, Amélie. *Femmes et espaces publics en Arabie Saoudite*, Dalloz, Paris, 2011.

MENORET, Pascal. *Royaume d'asphalte, jeunesse saoudienne en révolte*, La Découverte, 2016.

MENORET, Pascal. *L'énigme saoudienne. Les Saoudiens et le monde, 1744-2003*, La Découverte, Paris, 2003.

MOULINE, Nabil. *Les clercs de l'islam*, Presses Universitaires de France, Paris, 2011.

AL-RASHEED, Madawi. *A History of Saudi Arabia*, (Second Edition), Cambridge University Press, Cambridge, 2010.

VITALIS, Robert. *America's Kingdom. Mythmaking on the Saudi Oil Frontier*, Stanford University Press, Stanford, 2007.

ARTICLES UNIVERSITAIRES

Economie

AOUN, Marie-Claire. « Une ère nouvelle d'abondance pétrolière ? », *Politique étrangère*, vol. hiver, no. 4, 2015, pp. 65-76.

BEBLAWI, Hazem. « The Rentier State in the Arab World », *Nation, State and Integration in the Arab World, Volume II: The Rentier State*, Londres, Croom Helm, 1987. URL : <https://www.cambridge.org/core/journals/>.

FAUDOT, Adrien. « Le régime rentier d'accumulation en Arabie saoudite et son mode de régulation. » *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, no. 16, 2014. URL : <https://regulation.revues.org/11033>.

GREGGIO, Rodolphe, MAFFEI, Benoît. « Rente pétrolière et crise économique », *Géoéconomie*, no. 68, 2014. URL : <https://www.cairn.info/revue-geo-economie-2014-1-page-111.htm>.

HACHEMAOUI, Mohammed. « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? », *Revue française de science politique*, 62, no. 2, 2012. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2012-2-page-207.htm>.

LOUËR, Laurence. « Les enjeux des réformes des politiques de l'emploi dans les monarchies du Golfe. », *Etudes du CERI*, no. 185, mai 2012. URL : <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01024569/document>.

LUCIANI, Giacomo, (entretien) « Pétrole, Chômage et Éducation : Vers La Fin D'une Économie de Rente ? », *Revue Moyen-Orient*, no. 29, 2016.

RIGOULET-ROZE, David. « La Saoudisation » de l'emploi : un défi démographique autant que socio-économique, sinon politique », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, 2007. URL : <https://journals.openedition.org/remi/3571>.

THIOLLET, Hélène. « Managing migrant labour in the Gulf Transnational dynamics of migration politics since the 1930s », IMI Working Papers Series 2016, No. 131, July 2016. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01346366>.

THIOLLET, Hélène. « Migration et (contre) révolution dans le Golfe : politiques migratoires et politiques de l'emploi en Arabie saoudite », *Revue européenne des migrations internationales*,

Vol. 31, p. 121-143, 2015. URL : <https://www.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2015-3-page-121.htm>

Energie

AKNIN, Audrey. « Le développement durable peut-il conjurer la malédiction des ressources ? », *Mondes en développement*, no. 148, 2010. URL : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2009-4-page-15.htm>.

AOUN, Marie-Claire. « Une Ère Nouvelle D'abondance Pétrolière ? » *Politique Étrangère* 80, no.4, 2015. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-4-page-65.htm>.

CAMAU, Michel. « Steffen Hertog, Princes, Brokers, and Bureaucrats: Oil and the State in Saudi Arabia, Ithaca, Cornell University Press, 2010, XII-297 pages. », *Critique internationale*, n° 49, p. 171-176, 2010. URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2010-4-page-171.htm>

LAURENS, Henry. « La révolution de l'or noir », *L'Histoire*, no. 354, Juin 2010.

Géopolitique

DAZI-HENI, Fatiha. « Que change au Moyen-Orient la nouvelle diplomatie du roi Salman », *Revue Moyen-Orient*, no. 29, 2016.

GUZANSKY, Yoel. « Israël et les pays du Golfe : entre Iran et printemps arabe », *Politique étrangère* 2012/4 (Hiver), p. 879-889.

URL : https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=PE_124_0879

THERME, Clément. « La nouvelle « guerre froide » entre l'Iran et l'Arabie saoudite au Moyen-Orient », *Confluences Méditerranée*, vol. 88, pp. 113-125, 2014. URL : <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2014-1-page-113.htm>

Politique

BONNEFOY, Laurent, LOUËR, Laurence. « Introduction : le « Printemps arabe » et ses suites dans la péninsule Arabique », *Arabian Humanities*, 4, 2015. URL : <https://journals.openedition.org/cy/2872>.

DAZI-HENI, Fatiha. « Mohammed ben Salman, la promesse d'une nouvelle ère », *Questions Internationales*, n°89, Janvier-Février 2018. URL : <https://www.decitre.fr/revues/questions-internationales-n-89-arabie-saoudite-3303331600893.html>.

DROZ-VINCENT, Philippe. « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », *Revue française de science politique*, vol. 54, no. 6, 2004, pp. 945-979. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2004-6-page-945.htm>

LE RENARD, Amélie. « Pauvreté et charité en Arabie Saoudite : la famille royale, le secteur privé et l'État providence », *Critique internationale*, n° 41, p. 137-156, 2008. URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2008-4-page-137.htm>.

LOUËR, Laurence. « Changez ou vous serez changés : Démocratisation et consolidation de l'autoritarisme dans le Golfe », *Politique étrangère*, vol. Hiver, p. 769-780, 2005. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2005-4-page-769.htm>.

MENORET, Pascal. « De la rage à l'enthousiasme : le parcours d'un jeune électeur saoudien », *Chroniques yéménites* [En ligne], 12 | 2004, mis en ligne le 30 décembre 2004, consulté le 2 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cy/188>

MOULINE Nabil. « Pouvoir et transition générationnelle en Arabie Saoudite », *Critique internationale*, n° 46, p. 125-146, 2010. URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2010-1-page-125.htm>

PETRIAT, Philippe. « L'Arabie saoudite naissance d'un Etat », *Questions Internationales*, n°89, Janvier-Février 2018.

Religion

LACROIX, Stéphane. « L'Arabie saoudite : un magistère sur l'islam contesté », *Pouvoirs*, vol. 152, no. 1, pp. 43-52, 2015. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2015-1-p-43.htm>

LACROIX, Stéphane. « Les nouveaux intellectuels religieux saoudiens : le Wahhabisme en question », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Juillet 2008. URL: <http://journals.openedition.org/remmm/5423>

LACROIX, Stéphane. "Post-Wahhabism in Saudi Arabia?", *ISIM review*, Leiden, Spring 2005. URL:https://openaccess.leidenuniv.nl/bitstream/handle/1887/16981/ISIM_15_Post-Wahhabism_in_Saudi_Arabia.pdf?sequence=1

Société

BELARBI, Houari. « La loi de la nationalité arabe saoudienne du 23 septembre 1954 et son application au regard des conventions internationales », *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 64 N°3, pp. 793-816, 2012. URL : https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_2012_num_64_3_20104.

GONZALEZ-QUIJANO, Yves. « 31. Stand up. La jeunesse saoudienne entre en scène... sur Youtube ! », in Laurent Bonnefoy et al., *Jeunesses arabes*, La Découverte « Cahiers libres », 2013.

LE RENARD, Amélie. « La nationalisation des emplois au prisme du genre », *Arabian Humanities*, 2013. URL : <http://journals.openedition.org/cy/2023>

LE RENARD, Amélie. « Femmes en Arabie saoudite : ségrégation de genre et nationalisation des emplois », *Revue Moyen-Orient*, Janvier-Mars 2016.

MENORET, Pascal. « Fonce, brûle tes pneus ! », in Laurent Bonnefoy et al., *Jeunesses arabes*, La Découverte « Cahier libres », 2013, p. 31-41.

THIOLLET, Hélène. « Nationalisme d'Etat et nationalisme ordinaire en Arabie Saoudite : la nation saoudienne et ses immigrés », *Raisons politiques*, n° 37, p. 89-101, 2010. URL : <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2010-1-page-89.htm>.

ARTICLES DE PRESSE

Economie

YOUNG, Karen. « L'Arabie saoudite dans les eaux agitées de la réforme économique », *Orient XXI*, 20 mars 2018. URL : <https://orientxxi.info/magazine/l-arabie-saoudite-dans-les-eaux-agitees-de-la-reforme-economique,2337>

Géopolitique

BONNFOY, Laurent. « Un tournant introuvable dans la guerre du Yémen », *Orient XXI*, 8 janvier 2018. URL : <https://orientxxi.info/magazine/un-tournant-introuvable-dans-la-guerre-du-yemen,2201>

GADEL Anne, EL BOUANANI Mourad. « MBZ/MBS, deux hommes pressés ébranlent le Golfe », Orient XXI, 9 avril 2018. URL : <https://orientxxi.info/magazine/mbz-mbs-deux-hommes-presses-ebranlent-le-golfe,2388>

Politique

DAZI-HENI, Fatiha. « Arabie saoudite : la « Soudeirisation » de la monarchie Al Saoud, marque une transition politique décisive du royaume », The Huffington Post, 11 mai 2015. URL : https://www.huffingtonpost.fr/fatiha-daziheni/arabie-saoudite-la-soudei_b_7255124.html.

LACROIX, Stéphane. « En Arabie saoudite, modernisation de l'autoritarisme », Orient XXI, 25 Septembre 2017. URL : <https://orientxxi.info/magazine/en-arabie-saoudite-modernisation-de-l-autoritarisme,2014>.

LACROIX, Stéphane. « L'Arabie saoudite, une monarchie tricéphale », Jeune Afrique, 5 février 2016. URL : <http://www.jeuneafrique.com/mag/296271/politique/arabie-saoudite-monarchie-tricephale>

MENORET, Pascal, « Les mille visages de la contestation saoudienne », Orient XXI, 5 septembre 2016. URL : <http://orientxxi.info/magazine/les-mille-visages-de-la-contestation-en-arabie-saoudite,1455>

SAAB, Bilal. “Can Mohamed bin Salman Reshape Saudi Arabia?”, Foreign Affairs Magazine,, January 5, 2017 URL : <https://www.foreignaffairs.com/articles/saudi-arabia/2017-01-05/can-mohamed-bin-salman-reshape-saudi-arabia>

Société

BEAUGE, Florence. « Une libération très calculée pour les Saoudiennes », Le Monde Diplomatique, Juin 2018. URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/06/BEAUGE/58717>.

KHALAF, Adulhadi, « Échec de la lutte contre la pauvreté en Arabie saoudite », Orient XXI, 21 juin 2016. URL : <https://orientxxi.info/magazine/echec-de-la-lutte-contre-la-pauvrete-en-arabie-saoudite,1369>

Religion

MOULINE, Nabil. « Petits arrangements avec le wahhabisme », Le Monde Diplomatique, Janvier 2018. URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/01/MOULINE/58270>.

FILMOGRAPHIE

SABBAGH, Mahmoud, *Barakah Meets Barakah*, 2016.

AL-MANSOUR, Haifaa, *Wajda*, 2012.

SOURCES

SOURCES JOURNALISTIQUES

- Al Arabiya English, “Entertainment Authority announces construction of Opera house in Riyadh “, February 22, 2018.
URL : <http://english.alarabiya.net/en/News/gulf/2018/02/22/Saudi-Entertainment-Authority-announces-construction-of-Opera-house-in-Riyadh.html>
- Al Arabiya English, “Prominent Saudi thinker Turki al-Hamad on liberalism in Saudi Arabia”, December 4, 2017. URL: <https://www.youtube.com/watch?v=iDQ2f-eduKk>
- Al Arabiya English, “Saudi Arabia approves the Citizen’s Account policy”, December 12, 2017. URL : <http://english.alarabiya.net/en/News/gulf/2017/12/12/Saudi-Arabia-to-launch-citizen-payment-program.html>
- Al Sharq Al Awsat, “Saudi Arabia Underlines Efforts to Confront Israeli Aggression against Palestinian People”, May 23, 2018. URL: <https://aawsat.com/english/home/article/1277401/saudi-arabia-underlines-efforts-confront-israeli-aggression-against-palestinian>
- Al-Bilad English, “Black abaya — Custom or worship?”, 2017. URL: <http://www.albiladdailyeng.com/black-abaya-custom-worship/>
- Arab News, “17 arrested for ‘conspiring’ against Saudi Arabia”, June 2, 2018. URL: <http://www.arabnews.com/node/1314446/saudi-arabia>
- Arab News, “Ahmed bin Suleiman Al-Rajhi, new minister of labor and social development”, June 4, 2018. URL: <http://www.arabnews.com/node/1314961/saudi-arabia>
- Arab News, “Cancellation of Riyadh show leaves some Saudis jubilant, many other upset”, December 12, 2016. URL: <http://www.arabnews.com/node/1022761/saudi-arabia>
- Arab News, “Comic Con in Riyadh a big draw”, November 27, 2017. URL: <http://www.arabnews.com/node/1198791/saudi-arabia>
- Arab News, “Entertainment creating jobs in Saudi Arabia”, April 15, 2018. URL: <http://www.arabnews.com/node/1285351/saudi-arabia>

- Arab News, “Muslim World League, Vatican boost religious ties”, April 22, 2017. URL: <http://www.arabnews.com/node/1289131/saudi-arabia>
- Arab News, “Saudi Arabia offers utmost care to recovering addicts: Nebras chief”, 5 September 2017. URL : <http://www.arabnews.com/node/1155951/saudi-arabia>
- Arab News, “Saudi Arabia’s VAT implementing regulations defined”, Novembre 10 2017. URL: <http://www.arabnews.com/node/1191116/saudi-arabia>
- Arab news, “Saudi citizenship rules need a review”, October 14, 2016. URL: <http://www.arabnews.com/node/997706/columns>
- Arab News, “Saudi customs bust drug smugglers with haul of 1.3m pills “, 12 January 2015. URL: <http://www.arabnews.com/node/1224416/saudi-arabia>
- Arab News, “Saudis reluctant to marry women in mixed jobs”, Arab News, January 22, 2016. URL: <http://www.arabnews.com/saudi-arabia/news/868766>
- Arab News, “The dangerous culture of drifting in Kingdom”, November 3, 2014. URL: <http://www.arabnews.com/columns/news/654081>
- Arab news, « Women2Drive campaign faced roadblock due to few risk takers », June 21, 2011. URL: <http://www.arabnews.com/node/381433>
- Gulf News, “Saudi cleric banned from preaching”, September 25, 2017. URL : <https://gulfnews.com/news/gulf/saudi-arabia/saudi-cleric-banned-from-preaching-1.2095565>
- Khaleej Times, “Saudi women may be allowed to drive taxis from June”, January 31, 2018. URL : <https://www.khaleejtimes.com/region/saudi-arabia/saudi-women-may-be-allowed-to-drive-taxis-from-june>
- Okaz, « Al Assouf », 25 mai 2018, cité dans Courrier international, « Le feuilleton du ramadan qui voulait récrire l’histoire de l’Arabie Saoudite », 31 mai 2018. URL: <https://www.courrierinternational.com/article/le-feuilleton-du-ramadan-qui-voulait-recrire-lhistoire-de-larabie-saoudite>
- Saudi Gazette, “12 criteria for Saudi women to join army as soldiers”, February 26, 2016. URL : <http://www.saudigazette.com.sa/article/529295/SAUDI-ARABIA/12-criteria-for-Saudi-women-to-join-army-as-soldiers>

- Saudi Gazette, “85% of adults do not practice physical activities, says survey”, May 2, 2018. URL: <http://saudigazette.com.sa/article/533992/SAUDI-ARABIA/85-of-adults-do-not-practice-physical-activities-says-survey>
- Saudi Gazette, “Children of Saudi mothers and foreign fathers may be given nationality”, February 2018. URL: <http://saudigazette.com.sa/article/527921/SAUDI-ARABIA/Children-of-Saudi-mothers-and-foreign-fathers-may-be-given-nationality>
- Saudi Gazette, “Children of Saudi mothers and foreign fathers may be given nationality”, February 2018. URL: <http://saudigazette.com.sa/article/527921/SAUDI-ARABIA/Children-of-Saudi-mothers-and-foreign-fathers-may-be-given-nationality>
- Saudi Gazette, “Managed marriages: Women’s empowerment and social justice”, March 3, 2015. URL : <http://saudigazette.com.sa/article/51104/Managed-marriages-Womens-empowerment-and-social-justice->
- Saudi Gazette, «Holy sights, women driving and corruption highlighted”, February 10, 2018. URL : <http://saudigazette.com.sa/article/528537/Life/Art-&-Culture/Holy-sights-women-driving-and-corruption-highlighted-at-tasami-creative-lab>
- Saudi gazette, «King Salman issues several royal orders”, June 2, 2018. URL : <http://saudigazette.com.sa/article/536078/SAUDI-ARABIA/King-Salman-issues-several-royal-orders>
- Saudi Gazette, Tariq A. Al-Maeena, “Just grant them the nationality!”, 3 February 2018. URL : <http://saudigazette.com.sa/article/520159/Opinion/OP-ED/Just-grant-them-the-nationality!>
- Saudi Gazette, “A rundown on reasons for rising divorce rate in Saudi”, January 18, 2018. URL: Arabia <http://saudigazette.com.sa/article/527994/SAUDI-ARABIA/A-rundown-on-reasons-for-rising-divorce-rate-in-Saudi-Arabia>
- The Atlantic, Interview with Muhammad bin Salman, April 2, 2018. URL : <https://www.theatlantic.com/international/archive/2018/04/mohammed-bin-salman-iran-israel/557036/>
- The Economist, Interview with Muhammad bin Salman, January 2016 URL : https://www.economist.com/saudi_interview

CHRONOLOGIE

- FOURMONT-DAINVILLE, Guillaume, MENORET, Pascal, « Chronologie de l'Arabie saoudite. 2002 », Chroniques yéménites [En ligne], 10 | 2002, mis en ligne le 05 avril 2003, consulté le 13 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cy/124>

RAPPORTS OFFICIELS

- National Transformation Program.
URL : http://vision2030.gov.sa/sites/default/files/NTP_En.pdf
- Vision 2030.
URL: http://spa.gov.sa/galupload/ads/Saudi_Vision2030_FR.pdf

RAPPORTS DE THINK TANK, CABINETs DE CONSEIL, ONGs

- AL KIBSI, Ghassan et al., “Saudi Arabia Beyond Oil”, McKinsey Global Institute, December 2015. URL: <https://www.mckinsey.com/featured-insights/employment-and-growth/moving-saudi-arabias-economy-beyond-oil>
- ALHASHMI, Thuraiya. “Cracking the Glass Ceiling: Gulf Women in Health Care”, The Arab Gulf States Institute, February 22, 2018. URL: <http://www.agsiw.org/cracking-glass-ceiling-gulf-women-health-care/>
- Amnesty International, Rapport 2017-2018 sur la situation des Droits humains dans le monde. URL : <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/6700/2018/fr/>.
- KINNINMONT, Jane. “Citizenship in the Gulf”, The Gulf States and The Arab Uprisings, Chatham House, 2013.
URL:https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/public/Research/Middle%20East/0713ch_kinninmont.pdf
- KINNINMONT, Jane. “Information and Participation: Informed Citizens and Changing Societies”, Future Trends in the Gulf, Chatham House, 2015. URL : https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/field/field_document/20150218FutureTrendsGCCKinninmont.pdf

- KINNINMONT, Jane. “Vision 2030 and Saudi Arabia’s Social Contract: Austerity and Transformation”, Middle East and North Africa Programme, July 2017, Chatham House, 2017.
URL : <https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/publications/research/2017-07-20-vision-2030-saudi-kinninmont.pdf>
- SMITH DIWAN, Kristin. “Let Me Entertain You: Saudi Arabia’s New Enthusiasm for Fun, The Arab Gulf States Institute, Washington, March 9, 2018. URL : <http://www.agsiw.org/let-me-entertain-you-saudi-arabias-new-enthusiasm-for-fun/>
- Tabah Foundation, “Muslim Millennial Attitudes on Religion and Religious Leadership”, Abu Dhabi, 2016.
URL: http://mmgsurvey.tabahfoundation.org/downloads/mmgsurvey_full_En_web.pdf.
- The Royal Islamic strategic studies center, «The most 500 influential Muslims», Georgetown University, 2009. URL: <https://www.rissc.jo/docs/1N-WithCovers%28lowres%29.pdf>

SOURCES NETOGRAPHIQUES

- Agende de presse saoudienne (Saudi Press Agency) : <http://www.spa.gov.sa>
- Autorité Générale pour le Divertissement (GEA). URL : <http://events.gea.gov.sa>
- Banque centrale saoudienne (Saudi Arabian Monetary Agency): <http://www.sama.gov.sa>
- Coalition islamique militaire contre le terrorisme. URL : <https://imctc.org/English/About>
- Compagnie nationale pétrolière (Aramco) : <http://www.saudiaramco.com>
- Conseil de la Choura. URL : <https://www.shura.gov.sa/wps/wcm/connect/shuraen/internet/home>
- Fiche Pays, Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères. URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/arabie-saoudite/presentation-de-l-arabie-saoudite>
- Fond pour le développement humain (Human resources development fund). URL : <https://www.hrdf.org.sa/>

- Middle East Economic Survey (MEES): <https://www.mees.com/>
- Ministère de l'Intérieur saoudien (Portail des offres d'emplois). URL: <https://jobs.moi.gov.sa/wps/portal/departments/jobs/home>
- Ministère saoudien des Affaires étrangères : <http://www.mofa.gov.sa>
- Portail national saoudien pour l'employabilité (TAQAT) URL : <https://www.taqat.sa/en/web/guest/wusool>
- Revue de Presse de l'Ambassade de France : <https://sa.ambafrance.org/-Synthese-de-presse->
- Université King Fahd. URL : <https://news.kfupm.edu.sa/ar/2018/05/22/king-fahad-university-council-approves-allowing-students-enroll-graduate-programs/>
- Vision 2030. URL : <http://vision2030.gov.sa/en>

STATISTIQUES

- Banque mondiale. URL : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/arabie-saoudite?view=chart>
- Autorité Générale pour les Statistiques (General Authority for Statistics). URL : <https://www.stats.gov.sa/en/5680>
- UNICEF. URL: https://www.unicef.org/french/infobycountry/saudi Arabia_statistics.html

Annexes 1 : Données générales

Sources : Site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Nom officiel : Royaume d'Arabie saoudite

Nature du régime : monarchie

Chef de l'Etat et du gouvernement : Sa Majesté le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, Gardien des Deux Lieux Saints.

Données géographiques

Superficie : 2 253 000 km²

Capitale : Riyad

Villes principales : Djeddah, La Mecque, Médine, Dammam, Al Khobar, Dahrhan, Taïf, Tabouk.

Langue officielle : arabe

Langue courante : arabe

Fête nationale : 23 septembre

Données démographiques

Population : 32,377 millions (FMI, 2017), dont plus de 37% de la population est étrangère (ONU ECOSOC, 2017)

Densité : 56.6 personnes par km² (Banque Mondiale, 2015)

Croissance démographique : 2,2% (source : Banque mondiale, 2016)

Espérance de vie : 73,2 ans (hommes) et 76,3 ans (femmes) (Banque mondiale, 2016)

Taux d'alphabétisation : 87% (source : UNICEF 2015)

Religion : Islam (population à majorité sunnite, existence d'une minorité chiite)

Indice de développement humain : 0,847 (42e sur 186 en 2016).

Données économiques

PIB : 687,9 Mds USD en 2016

PIB par habitant: 20 028 USD en 2016 (source : Banque mondiale)

Croissance : 1,7%, en 2016

Chômage (2015) : 5,5% (global), 12,1% (population saoudienne) (source : CDSI, repris par le FMI)

Inflation : 3,4% en 2016

Solde budgétaire : 24,4 % en 2015

Balance commerciale : 3.182 Mds USD en 2016

Principaux clients (2016) : Chine, Inde, Japon, Corée du Sud, Singapour, Taïwan.

Principaux fournisseurs (2016) : la Chine, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon, les Emirats arabes unis, la Corée du Sud, l'Inde, la France (8ème), l'Italie et le Royaume-Uni.

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB (2016) :

- agriculture : 2.7 %

- industrie : 43,3 %

- services : 54 %

Composition du gouvernement¹⁰⁵

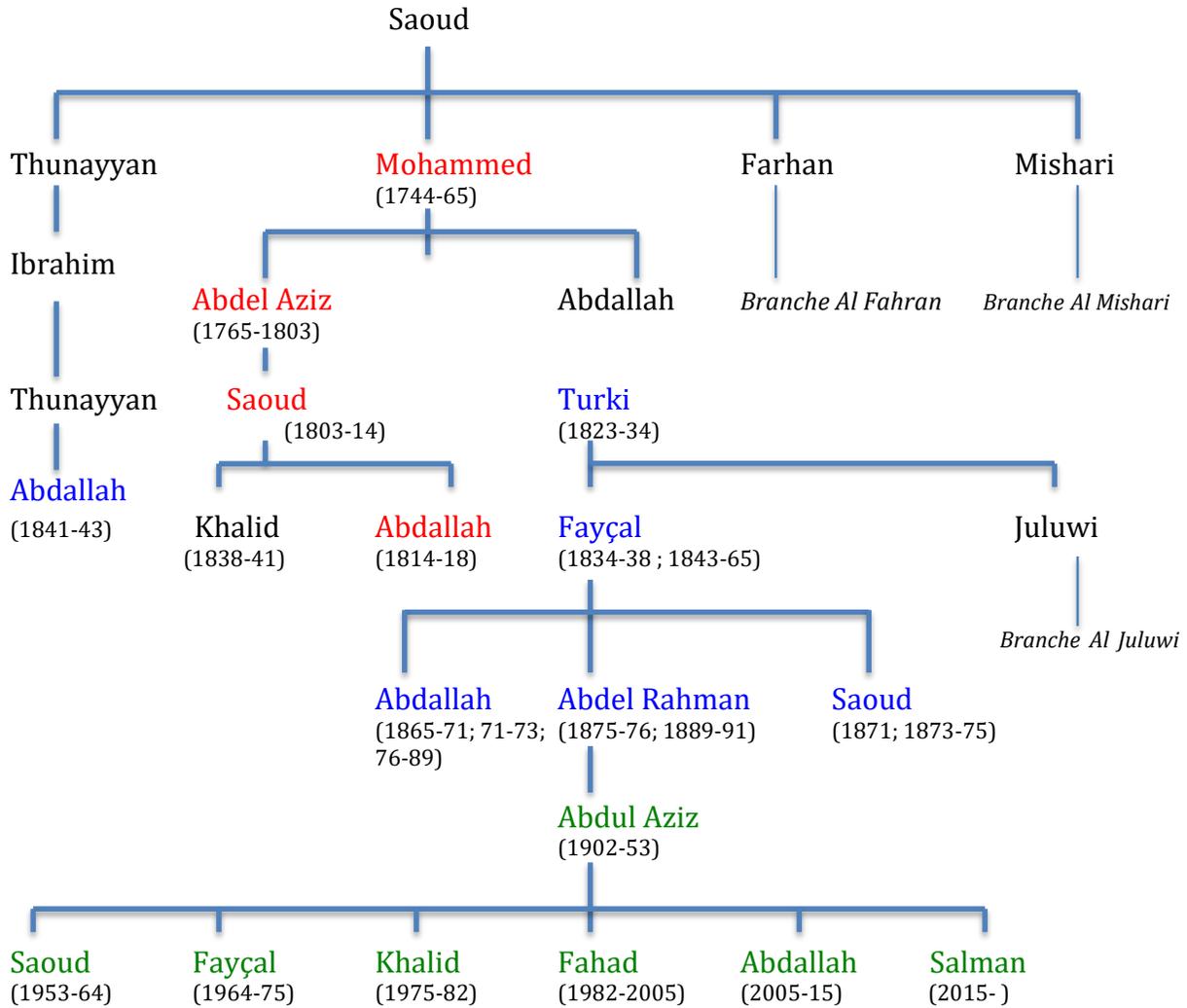
Serviteur des deux saintes mosquées, Premier Ministre	S.M. le Roi Salman bin Abdulaziz Al-Saoud
Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense	S.A.R le Prince héritier Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al-Saoud
Ministre de la Garde nationale	Khaled bin Ayyaf Al-Moqrin
Ministre de l'intérieur	Abdulaziz bin Saoud Al-Saoud
Ministre des affaires étrangères	Adel bin Ahmed Al-Jubeir
Ministre des affaires islamiques, de l'appel et de l'orientation	Abdellatif bin Abdelaziz Al Al-Cheikh
Ministre de l'éducation	Ahmed bin Mohammed Al-Issa
Ministre de la justice	Walid bin Mohammed Al-Samaani
Ministre de l'énergie, de l'industrie et des ressources minières	Khaled bin Abdulaziz Al-Faleh
Ministre des transports	Nabil bin Mohammed Al-Amoudi
Ministre du commerce et de l'investissement	Majid bin Abdullah Al-Qasabi
Ministre de l'économie et du plan	Mohammed bin Mazyad Al-Tuwajjri
Ministère du travail et du développement social	Ahmed ben Suleiman al-Rajhi
Ministre de la santé	Tawfiq bin Fawzan Al-Rabiah
Ministre de la culture	Prince Badr bin Abdallah bin Farhan
Ministre de l'information	Awwad Saleh Al-Awwad
Ministère de la fonction publique	Suleiman Al-Hamdan
Ministre des finances	Mohammed Al-Jadaan
Ministre de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture	Abdurahman Abdulmohsen Al-Fadli
Ministre du hajj et de la omra	Mohammed Saleh Benten
Ministre du logement	Majid bin Abdullah Al-Hogail
Ministre des communications et	Abdullah bin Amer Al-Sawahah

¹⁰⁵ Source : MAEDI (actualisation du 13 juin 2018). URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/arabie-saoudite/presentation-de-l-arabie-saoudite/>

des technologies de l'information	
Ministre des affaires municipales et rurales	Abdullatif bin Abdulmalik Al-Shaykh
Ministre d'État	Abdulaziz bin Abdullah Al-Saoud
Ministre d'État pour les affaires étrangères	Nizar bin Obeid Madani
Ministre d'État	Motlab bin Abdullah Al-Nafissah
Ministre d'État pour les affaires du Golfe	Thamer Al-Sabhan
Ministre d'Etat aux affaires africaines	Ahmed bin Abdelaziz Qattan
Ministre d'État pour les affaires de la Choura (assemblée consultative)	Mohammed bin Faysal Abou Saq
Ministre d'État	Muhammad bin Abdulmalik Al-Ash Shaikh
Ministre d'État	Essam bin Saad bin Saeed
Ministre d'État	Khaled bin Abdulrahman Al-Eissa
Ministre d'État	Mosaad bin Mohammed Al-Aiban
Ministre d'État	Ibrahim Abdulaziz Al-Assaf

Annexes 2 : Généalogie de la famille Al Saoud

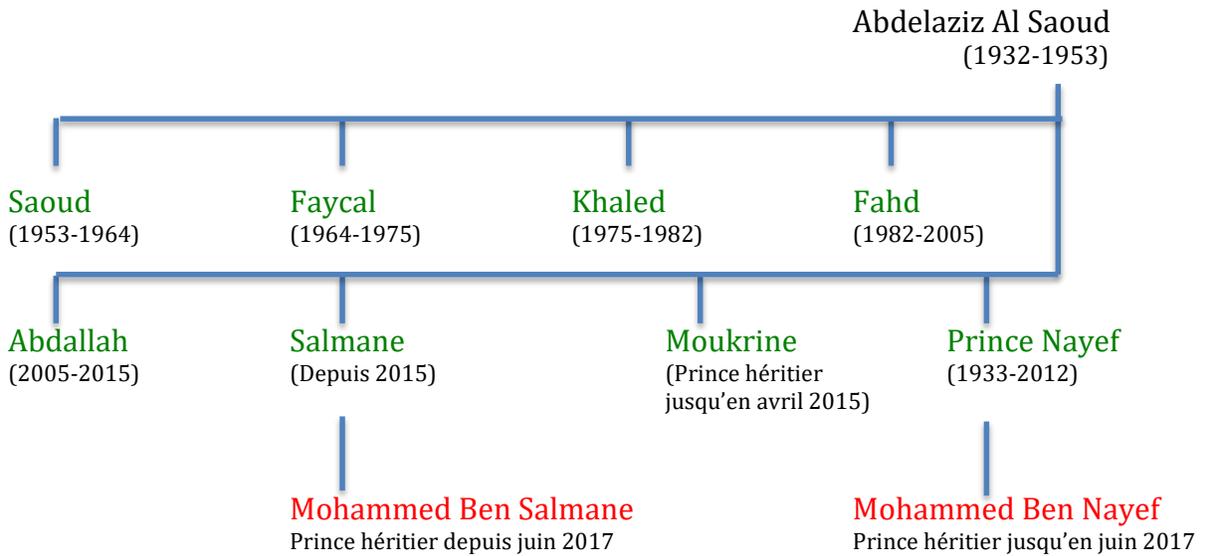
Source : DAZI-HENI Fatiha, *L'Arabie saoudite en 100 questions*, éditions Tallandier, 2017.



Légende

- Rouge** Imams de la première dynastie saoudienne
- Bleu** Imams de la seconde dynastie saoudienne
- Vert** Rois d'Arabie Saoudite

La dynastie des Saoud : première et seconde génération



Légende

Vert Première génération

Rouge Deuxième génération

Annexes 3 : La presse saoudienne

Douze quotidiens, 10 arabophones et 2 anglophones, sont publiés dans le royaume. Les journaux sont des propriétés de personnalités privées mais les éditeurs sont nommés ou approuvés par les autorités.

Si les approches et les sujets sont divers, les medias restent étroitement contrôlés. Ainsi, aucune critique du gouvernement, de la religion musulmane ou du royaume dans son ensemble n'est toléré. L'article 39 de la loi fondamentale promulguée en 1992, ne garantit pas la liberté de la presse.

En 2014, l'Arabie saoudite était classée en troisième position des pays les plus répressifs en matière de liberté d'expression¹⁰⁶.

La loi antiterroriste de 2014 a renforcé la législation et les peines d'emprisonnement pour toutes critiques et « atteintes » à la monarchie.

Nombreux sont les journalistes et bloggeurs emprisonnés. A titre d'exemple, le blogueur et militant Raif Badawi, fondateur du site Free Saudi Liberals, a été condamné en 2014 à 10 ans de prison et à 1000 coups de fouet.

¹⁰⁶ Freedom House, Saudi Arabia Report, 2016. URL : <https://freedomhouse.org/report/freedom-press/2017/saudi-arabia>

Principaux titres

Nom	Langue	Propriétaire	Nature	Sujets abordés	Lieu du siège	Date de fondation	Tirage (chiffres de 2006 ¹⁰⁷)
Arab News	Anglais	Turki bin Salman Al Saud (Saudi Research and Publishing Co.)	Quotidien	<ul style="list-style-type: none"> ○ Panarabe ○ International ○ Actualité locale ○ Grande variété de sujets (notamment sociétaux) 	Riyad	1975	110 000
Saudi Gazette	Anglais	Okaz Organization for Press and Publication	Quotidien	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sujets centrés sur les questions intérieures 	Djeddah	1976	14 400
Okaz	Arabe	Okaz Organization for Press and Publication	Quotidien	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tendance libéral ○ Sujets économiques 	Djeddah	1960	110,000
Riyadh Daily	Arabe	Al-Yamama Press Establishment	Quotidien	<ul style="list-style-type: none"> ○ Informations locales ○ Sujets économiques 	Riyad	1964	150 000
Al Charq al Awsat	Arabe/ Anglais	Le roi Salman ¹⁰⁸ / Saudi research and Marketing Group	Quotidien (principalement destiné aux expatriés anglophones)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Affaires internationales 	Londres	1978	235 000
Saudi Press Agency (SPA)	Arabe/ Anglais/ Français	Relais du gouvernement	Agence de presse saoudienne	<ul style="list-style-type: none"> ○ Agence de presse officielle 	Riyad	×	×
Al-Hayat	Anglais	Khalid bin Sultan (homme d'affaires, réputé proche de Mohammed ben Salman, ancien Ministre de la Défense)	Quotidien (lectorat d'expatriés arabes)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Panarabe ○ Pro saoudien 	Londres (déplacement du siège prévu à Dubaï pour raisons économiques)	1946	166 650

¹⁰⁷ BBC News, "The press in Saudi Arabia, 13 December 2006.

URL : http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/6176791.stm

¹⁰⁸ DAZI-HENI, Fatima, *L'Arabie Saoudite en 100 questions*, Tallandier, Paris, 2017.

Annexes 4 : Les « influenceuses » saoudiennes

Nom de l'influenceur	Profession/Activité	Nationalité	Social Media	Nombre d'abonnés
Alanoud Badr	<ul style="list-style-type: none"> - Fondatrice de la marque « Lady Fozaza » - Mannequin - Lauréate du prix de style Grazia à trois reprises 	Saoudienne/ Libanaise	Instagram : @ladyfozazaofficial www.galaxychocolatearabia.com	584k
Madawi al-Rasheed	<ul style="list-style-type: none"> - Universitaire (Professeur à l'université King's College) - Militante des droits de l'homme - Elle fait partie du classement des 100 femmes les plus inspirantes de l'année (BBC)¹⁰⁹ 	Saoudienne (Elle réside à Londres)	Twitter : @MadawiDr	232 k
Basma Amin	<ul style="list-style-type: none"> - Dessinatrice - Photographe 	Saoudienne	Instagram : @_basmaamin https://basmamin.wordpress.com/about/	58,5k
Wajeha Al Huwaidr	<ul style="list-style-type: none"> - Journaliste - Ecrivaine - Activiste pour les droits des femmes - 	Saoudienne	Twitter : @huwaidwh	528 (+ relayée dans les médias occidentaux)
Manal al-Sharif	<ul style="list-style-type: none"> - Informaticienne - Activiste pour les droits des femmes (à l'origine de la campagne Women2Drive) 	Saoudienne	Twitter : @manal_alsharif #IamMyOwnGuardian #Women2Drive	283k
Saja Kamal	<ul style="list-style-type: none"> - Footballeuse (projet de création de la première équipe féminine saoudienne de football) 	Saoudienne	Instagram : @ jajozz	32,6k

¹⁰⁹ BBC, "100 Women: Who took part?", 22 November 2013. URL : <https://www.bbc.com/news/world-24579511>

Loujain Al-Hathloul	<ul style="list-style-type: none"> - Activiste pour les droits des femmes - En 2015, elle arrive à la troisième place dans la liste des 100 personnalités arabes les plus influentes. - Arrêtée le 18 mai 2018 (arrêtée une première fois en 2014 pour avoir tenté de traverser la frontière entre le royaume et les Emirats arabes unis en voiture) 	Saoudienne/ Emirienne	Twitter : @LoujainHathloul	315 k
Haifaa al-Mansour	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisatrice (<i>Wajda</i>, 2013) - Scénariste 	Saoudienne	Twitter : @HaifaaMansour	29, 5 k

Annexes 5 : Les religieux saoudiens les plus influents sur les réseaux sociaux

En 2015, les quatre comptes twitter les plus suivis en Arabie saoudite étaient ceux de prédicateurs religieux¹¹⁰.

Nom de l'influenceur	Profession/Activité	Nationalité/ résidence	Social Media	Nombre d'abonnés
Salman al-Awdah	- Ouléma - Arrêté depuis le 9 septembre 2017	Saoudien	@salman_alodah	14 millions d'abonnés
Habib Ali al-Jifri	- Ouléma - Fondateur de la fondation Tabah ¹¹¹ aux Emirats arabes unis - Classé 37e musulman le plus influent en 2009 par l'Université Georgetown ¹¹²	Saoudien / réside à Abou Dhabi	Twitter : @alhabibali	5,66 millions d'abonnés
Alathkaar Al Maslam	Ouléma	Saoudien	Twitter : @alathkaar	2,49 millions d'abonnés
Imam bin Othaymeen	Ouléma (Al Qasim)	Saoudien	Twitter : @Binothaymeen	2,4 millions d'abonnés
Khalid al Jubair	Ouléma	Saoudien	Twitter : @Khalid_Aljubair	1,7 millions d'abonnés

¹¹⁰ KINNINMONT Jane, *Future Trends in the Gulf, Chatham House, Part 4 Information and Participation: Informed Citizens and Changing Societies*, 2015.

¹¹¹ Site Web de la Fondation Tabah. URL : <http://tabahinitiatives.org/en/about/>

¹¹² The Royal Islamic strategic studies center, «The most 500 influential Muslims», Georgetown University, 2009.

